



SONDAGE

SUR LE NOM DE

SAGUENAY

Mouvement Chicoutimi

10 janvier 2019

Table des matières

A. Introduction	4
B. Méthodologie	5
C. Réponses au sondage	6
D. Analyse du sondage	6
E. Questions du sondage	7
1. Tableaux récapitulatifs	8
1.1. Q1, groupe d'âge	8
1.2. Q2 et Q3, lieu de résidence en 2002	9
1.3. Q4, choix du nom en 2002	10
1.4. Q5 à Q7, processus de consultation	10
1.5. Q8 et Q9, lieu de résidence en 2018	12
1.6. Q10, avez-vous voté en 2002?	13
1.7. Q11 à Q14, utilisation et impact du nom Saguenay	13
1.8. Q15 à Q17, un peu de préhistoire et histoire	15
 2. Tableaux fonction de l'âge et de la résidence	 21
2.1. L'âge fonction du lieu de résidence.	21
2.2. Q4, choix du nom en 2002	22
2.3. Q5, un processus démocratique en 2002?.....	23
2.4. En faveur d'une commission, Q6, selon le groupe d'âge.....	24
2.5. Une commission en fonction du lieu de résidence	24
2.6. Seriez-vous influencés par une commission?	25
2.7. Utilisation du nom «Vile de Saguenay» pour vous situer.....	26
2.8. «Saguenay», a-t-il créé un sentiment d'appartenance, Q12?	27
2.9. «Saguenay» évoque en tout premier lieu, Q14	27
2.10. Fréquentation autochtone, Q16, selon l'âge	28
2.11. Fréquentation autochtone, Q16, selon le lieu de résidence	28
2.12. Poste de traite et mission, Q17, versus l'âge et le lieu de résidence	29

2.13. Poste de traite et mission, Q17, versus les groupes d'âge 15-34 ans et 75 ans et plus 30	
2.14. Commentaires	31
3. Outaouais et Haut-Saguenay - Processus de consultation.....	32
3.1. Choix du nom en Outaouais et dans le Haut-Saguenay	32
3.1.1. Regroupement de municipalités	32
3.1.2. Noms «temporaires» utilisés par le ministère.	33
3.1.3. Formation des comités pour le choix du nom.....	33
3.1.4. Composition des comités du nom	33
3.1.5. Mandat des comités pour le nom.....	34
3.1.6. Les démarches de consultation	34
4. Conclusion	38
5. Par commission, qu'entendons-nous?	40

A. Introduction

Le 15 avril 2002, la population de la nouvelle ville issue des fusions des municipalités de La Baie, Laterrière, Chicoutimi, une partie du Canton Tremblay, Lac Kénogami, Jonquière et Shipshaw choisissait le nom de Saguenay pour désigner cette nouvelle ville. L'autre nom qui faisait l'objet de la consultation était Chicoutimi. Les tenants du nom Saguenay l'ont emporté par 52,5 % des votes contre 47,5%.

Or, en 2002, le Mouvement Chicoutimi estime que nous avons été témoins d'un processus de consultation qui était tout à fait inapproprié pour ce genre de sujet. Le conseil municipal d'alors n'a jamais mis en place un processus de consultation qui aurait permis aux citoyens de mieux connaître la valeur toponymique, c'est-à-dire géographique, archéologique, historique et socioéconomique de chacun des noms des municipalités qui ont été fusionnées et ainsi permettre à la population de faire un choix éclairé. De surcroît, des autorités compétentes telles que la commission de Toponymie du Québec et la Société historique du Saguenay ont donné un avis non sollicité où elles ont dénoncé le choix de Saguenay, mais en vain. On a laissé deux groupes partisans s'entredéchirer sur la place publique. L'organisation la plus structurée et la plus politisée a gagné. Il n'en demeure pas moins qu'une consultation populaire qui n'est pas précédée d'une période d'information non partisane est nulle et ne constitue qu'une mascarade de démocratie.

Après plus de 15 ans, peut-on prendre un moment pour revenir sur le sujet. Est-ce que le nom de Saguenay a rempli ses promesses, du moins celles de ces ténors, soit d'être un nom rassembleur, un nom tourné vers l'avenir, un nom auquel on s'identifiera. Le sondage que vient de réaliser, en fin d'année 2018, le Mouvement Chicoutimi, avait comme objectif de répondre en partie à ces interrogations. Ce document vous permettra d'en juger par vous-mêmes.

Jacques Pelletier, président du Mouvement Chicoutimi

B. Méthodologie

À qui s'adresse le sondage?

Comme le souligne un ancien président de la commission de toponymie du Québec, lorsqu'il s'agit de changer ou modifier le nom d'une municipalité, il y a plusieurs acteurs qui doivent être consultés:

- 1 - les créateurs du ou des noms qui sont, dans le cas de Saguenay et Chicoutimi, les autochtones,
- 2 - les utilisateurs du nom qui sont, à la limite, la planète entière,
- 3 - les habitants de la municipalité il va s'en dire, et enfin
- 4 - le gestionnaire du nom qui devrait être la commission de Toponymie du Québec, mais qui malheureusement ne joue qu'un rôle consultatif.

Nous avons donc voulu rendre ce sondage accessible à tous ces acteurs. Pour ce faire nous avons communiqué par courriel avec le plus d'associations possibles pour les informer du lancement de ce sondage.

Nous avons choisi un sondage ouvert sur Internet en utilisant une plateforme indépendante de nos sites Web et Facebook. Cette plateforme, SurveyMonkey, s'adresse à toutes entreprises ou associations qui désirent analyser la tendance de sa clientèle potentielle pour un nouveau produit ou un nouveau service. Des milliers d'entreprises l'utilisent.

SurveyMonkey affirme qu'ils utilisent l'adresse IP qui est reliée à l'appareil utilisé et non à votre nom ou à celui d'une organisation pour empêcher plus d'un accès au sondage. Or, dans certaines conditions, des répondants ont pu utiliser plus d'une fois la même adresse IP. Nous avons donc, à la fin du sondage, éliminé tous ces doublons en ne conservant que le premier accès.

Ce sondage n'est pas scientifique. Il a par contre la qualité d'être accessible à toutes les personnes intéressées par le sujet, et ce, 15 ans après les événements. Ce sondage ne peut être que gagnant puisque nous allons en connaître davantage sur la perception actuelle des répondants, sur leurs réponses en fonction de leur profil et de leur connaissance du sujet.

Nous sommes conscients que ce sont probablement les plus militants pour le nom Chicoutimi ou celui de Saguenay, du moins dans la ville de Saguenay, qui y ont répondu. D'ailleurs, comme vous le constaterez, le 5 des répondants qui ont voté en 2002 est supérieur au % des électeurs qui ont participé à la consultation populaire.

Pour les répondants provenant de la ville de Saguenay, nous comparons la répartition

de leur âge (Q1) à celle de l'Institut de la statistique du Québec pour la RMC Saguenay. Pour les répondants résidant dans la ville de Saguenay (Q3), nous comparons leur répartition, par arrondissement, aux données provenant du décret de population du Québec.

C. Réponses au sondage

1910 entrées ont été comptabilisées sur le site de SurveyMonkey. Après l'élimination de 189 doublons il reste 1719 entrées auxquelles nous avons également soustrait 51 entrées dans lesquelles on n'avait pratiquement pas répondu aux questions. Ce sont des gens qui ont consulté le sondage mais qui, en fin de compte, n'y ont pas répondu en passant par-dessus les questions. Il fallait s'y attendre. Nous avons donc retenu comme étant valides 1668 entrées, ce qui est tout à fait suffisant, comme vous pourrez le constater pour en déduire les tendances. Le temps de réponse médian au sondage a été de 3.50 minutes.

D'ailleurs nous avons accès à tous les jours au récapitulatif de chaque question et nous confirmons que les tendances sont du même ordre de grandeur du début à la fin.

D. Analyse du sondage

Le masculin

Puisqu'aucune question ne portait sur le sexe du répondant nous n'utiliserons que le masculin dans ce document.

Tableaux récapitulatifs

Présentation de la distribution des réponses pour chacune des questions Q1 à Q17. Ces données sont présentées de façon similaire à celle de SurveyMonkey mais après élimination des clones et des lignes non remplies. Après correction la tendance demeure la même.

Corrélations simples selon l'âge ou le lieu de résidence.

La majorité des tableaux illustreront l'importance de l'âge des répondants ou de leur lieu de résidence sur les réponses aux diverses questions.

Comparaison Outaouais et Haut-Saguenay

Le Mouvement Chicoutimi, tout comme, entre autres, la Société historique du Saguenay ou la commission de Toponymie du Québec ont dénoncé l'utilisation du nom Saguenay qui désignait déjà la région et la rivière. Comment se fait-il qu'on ne retrouve pas la même situation ailleurs? Pour mieux comprendre, nous vous présentons une comparaison entre le processus de consultation utilisé dans le Haut-Saguenay à celui dans l'Outaouais

E. Questions du sondage

Q01 - À quel groupe d'âge appartenez-vous ?

Q02 - Où habitiez-vous en 2002 ?

Q03 - Dans quel secteur de la ville de Saguenay?

Q04 - En 2002, pour désigner la nouvelle ville issue des fusions de sept municipalités du Haut-Saguenay, la population a eu à choisir entre le nom de Saguenay et celui de Chicoutimi. Quel a été ou quel aurait été votre choix si vous aviez pu voter ?

Q05 - En 2002, l'administration municipale avait opté pour une consultation populaire sans tenir préalablement des audiences publiques pilotées par une commission, ce qui aurait permis aux électeurs d'être mieux informés avant de faire leur choix. Selon vous, est-ce que le processus utilisé par la Ville était approprié ?

Q06 - Seriez-vous favorable à ce qu'une commission indépendante scrute la question du nom et suggère celui qui lui apparaît le plus approprié pour désigner cette ville tout en informant la population sur la valeur toponymique respective des noms de Saguenay, Chicoutimi et des autres noms des municipalités fusionnées.

Q07 - Votre opinion pourrait-elle être influencée par les travaux d'une telle commission ?

Q08 - Où habitez-vous actuellement ?

Q09 - Dans quel secteur de la ville de Saguenay

Q10 - Avez-vous voté lors de la consultation populaire de 2002 ?

Q11 - Quelle utilisation faites-vous du nom <Ville de Saguenay> pour vous situer ?

Q12 - Dans quelle mesure diriez-vous que le choix du nom <Ville de Saguenay>, en 2002, a contribué à créer un sentiment d'appartenance à la nouvelle communauté?

Q13 - Dans quelle mesure diriez-vous que le choix du nom <Ville de Saguenay>, en 2002, a contribué à donner à la population une identité commune ?

Q14 - Pour vous, qu'est-ce que le nom Saguenay évoque en tout premier lieu ?

Q15 - Lorsqu'on parle du Royaume du Saguenay, où était-il situé ?

Q16 - Depuis quand le site de Chicoutimi a-t-il été fréquenté par les Autochtones ?

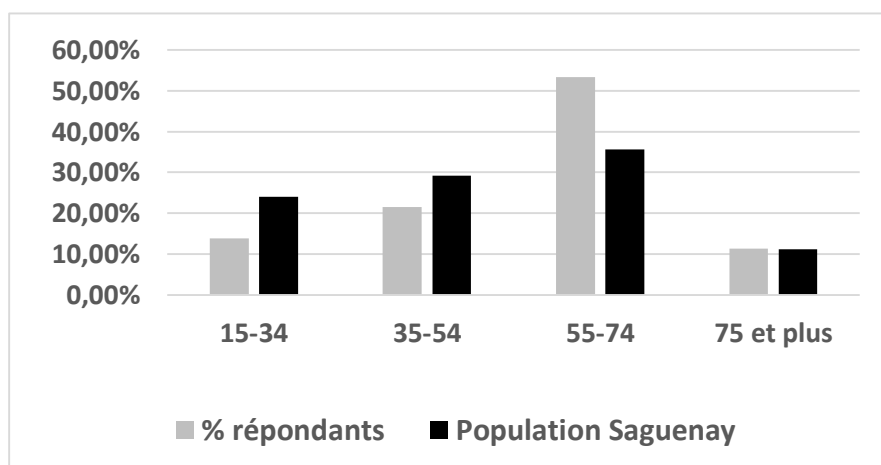
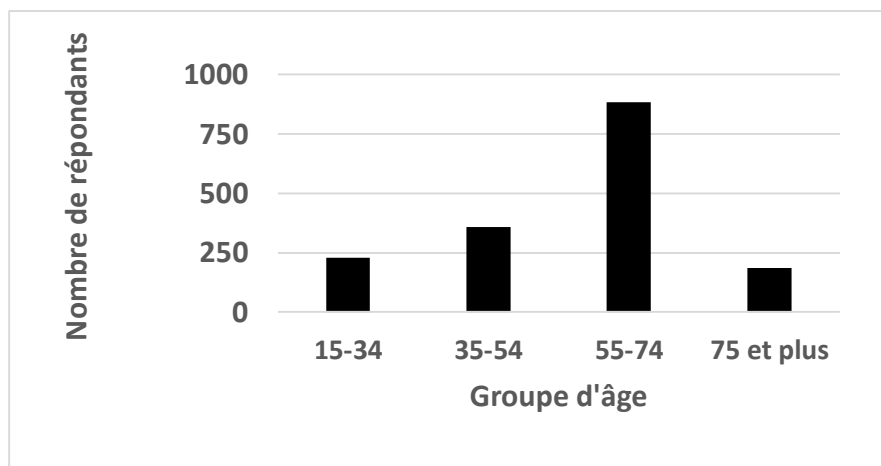
Q17 - À quelle période un poste de traite et une chapelle catholique ont-ils été bâtis sur le site de Chicoutimi ?

Note: Si la réponse à Q2 était autre que Ville de Saguenay, le répondant était dirigé vers la question Q4. Si la réponse à Q8 était autre que Ville de Saguenay, le répondant était dirigé vers la question Q14.

1. Tableaux récapitulatifs

1.1. Q1, groupe d'âge

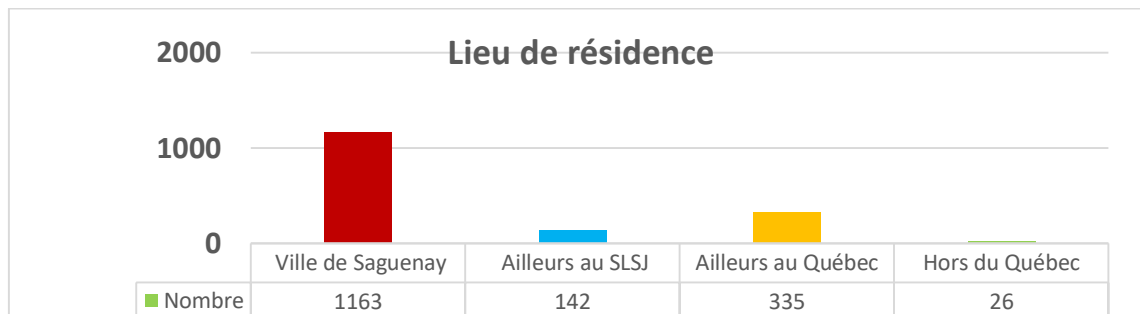
Q1 - À quel groupe d'âge appartenez-vous ?



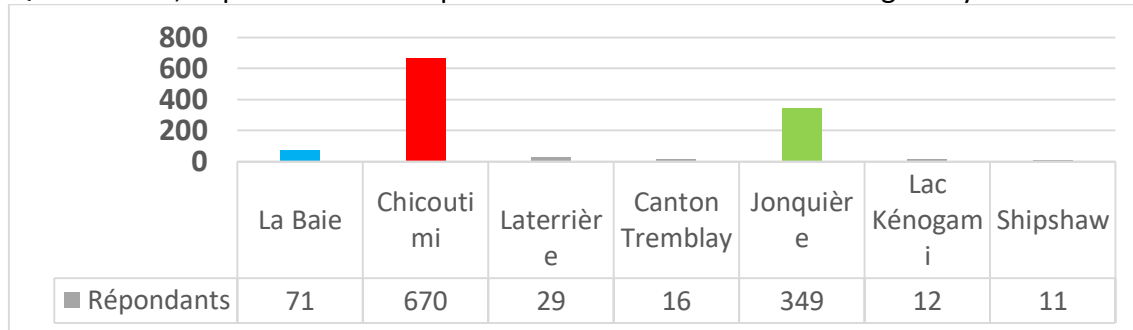
Que ce soit en nombre absolu ou proportionnellement à la distribution de l'âge de la population de Saguenay, les 55-74 ans ont davantage répondu au sondage alors que les 15-34 ans ont été les moins nombreux à le faire malgré le retranchement, dans la population de Saguenay, des 15 et 16 ans. Les 75 ans et plus sont adéquatement représentés malgré que plusieurs d'entre eux n'ont pas d'appareil électronique pour participer au sondage.

1.2. Q2 et Q3, lieu de résidence en 2002

Q2 - Où habitez-vous en 2002 ?

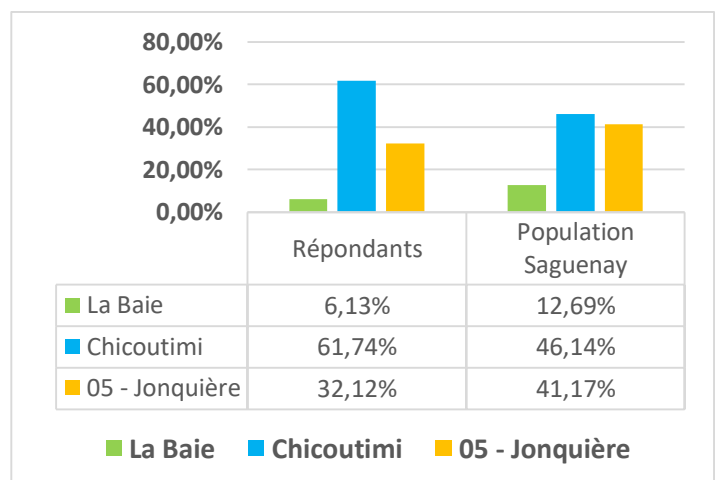


Q3 - En 2002, laquelle des municipalités fusionnées de la ville de Saguenay habitez-vous ?



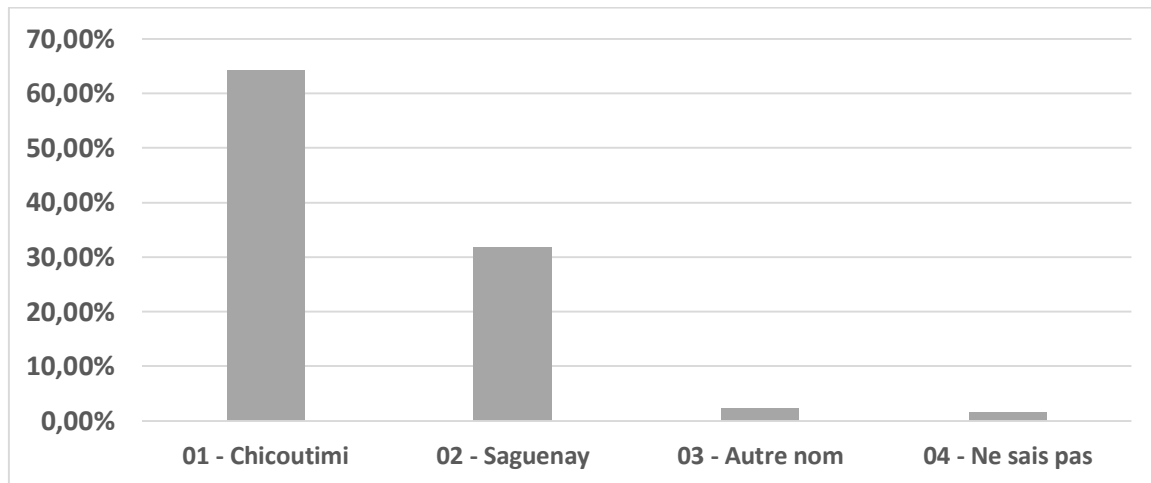
Il aurait été souhaitable d'avoir plus de réponses provenant du secteur Jonquière. Leur nombre n'est guère plus important que celui des répondants ailleurs au Québec (voir tableau Q2) Il se peut que la campagne de boycottage de la part d'une radio de Jonquière y soit pour quelque chose. Il est aussi possible que les résidents de Jonquière ne veulent pas relancer le débat, donc qu'ils jugeaient préférable de ne pas répondre au sondage. Toutefois, comme nous ne calculerons pas le nombre moyen par réponse, la population sera tout de même en mesure de juger l'écart des opinions entre les secteurs si on utilise les % au lieu des quantités dans nos tableaux relationnels qui suivront cette partie.

Pour fin de comparaison, nous regrouperont dorénavant les municipalités fusionnées par arrondissement, compte tenu du nombre insuffisant de réponses pour les petites municipalités. Donc La Baie demeure telle quelle, Chicoutimi inclut aussi Laterrière et Canton Tremblay et Jonquière inclut Lac Kénogami et Shipshaw. Voici le tableau qui en découle en comparant avec le % de la population de Saguenay pour chaque arrondissement.



1.3. Q4, choix du nom en 2002

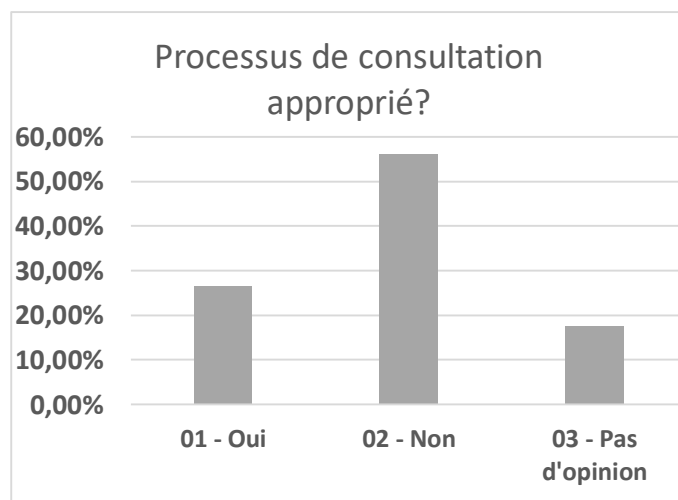
Q4 - En 2002, pour désigner la nouvelle ville issue des fusions de sept municipalités du Haut-Saguenay, la population a eu à choisir entre le nom de Saguenay et celui de Chicoutimi. Quel a été ou quel aurait été votre choix si vous aviez pu voter ?



Note : Si on ne tient pas compte du profil des répondants, ces réponses, comme celles de la plupart des autres questions, ne sont pas significatives. Nous tenons tout de même à vous donner ces tableaux récapitulatifs.

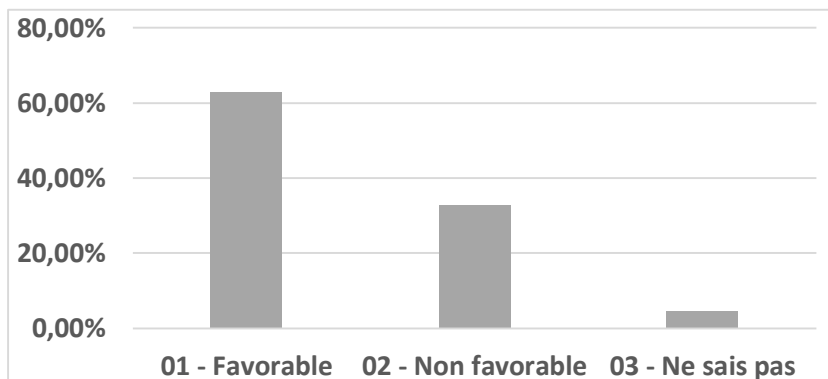
1.4. Q5 à Q7, processus de consultation

Q5 - En 2002, l'administration municipale avait opté pour une consultation populaire sans tenir préalablement des audiences publiques pilotées par une commission, ce qui aurait permis aux électeurs d'être mieux informés avant de faire leur choix. *Selon vous, est-ce que le processus utilisé par la Ville était approprié ?*



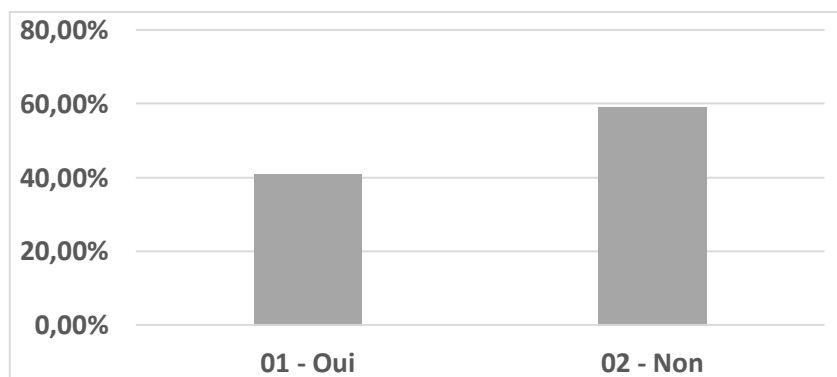
Il nous fallait expliquer en peu de mots que cette consultation populaire n'avait pas été précédée d'aucune audience publique. Le répondant pouvait alors estimer si ce manque d'audience publique était suffisant pour juger si le processus était approprié ou non.

Q6 - Seriez-vous favorable à ce qu'une commission indépendante scrute la question du nom et suggère celui qui lui apparaît le plus approprié pour désigner cette ville tout en informant la population sur la valeur toponymique respective des noms de Saguenay, Chicoutimi et des autres noms des municipalités fusionnées?



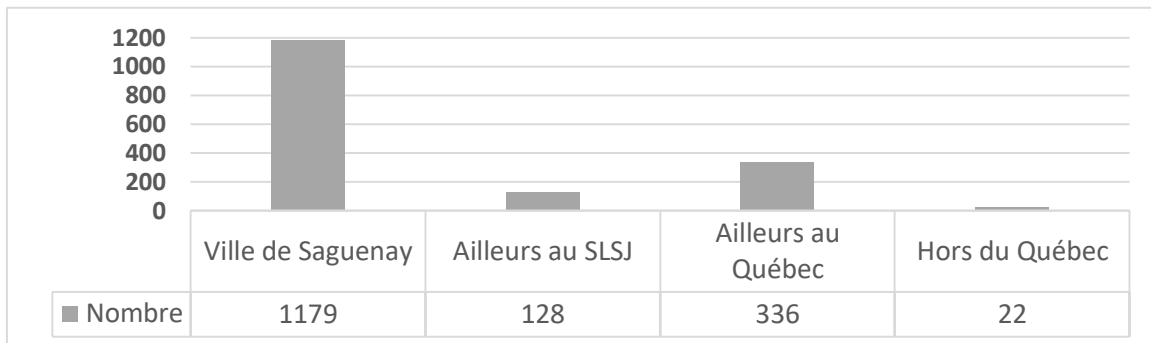
Q7 - Votre opinion pourrait-elle être influencée par les travaux d'une telle commission ?

Il est intéressant de constater que près de 40 % des répondants estiment qu'ils peuvent être influencés par les travaux de la commission. On perçoit là un désir d'avoir plus d'information indépendante des groupes partisans.

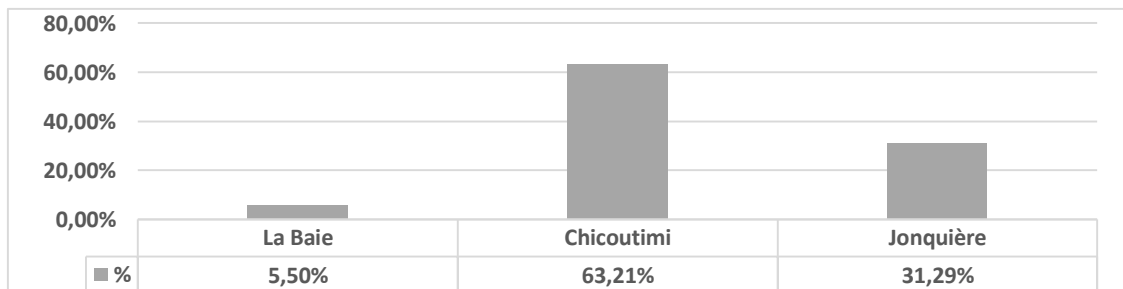


1.5. Q8 et Q9, lieu de résidence en 2018

Q8 - Où habitez-vous actuellement ?



Q9 - Dans quelle municipalité fusionnée de la ville de Saguenay habitez-vous maintenant ?



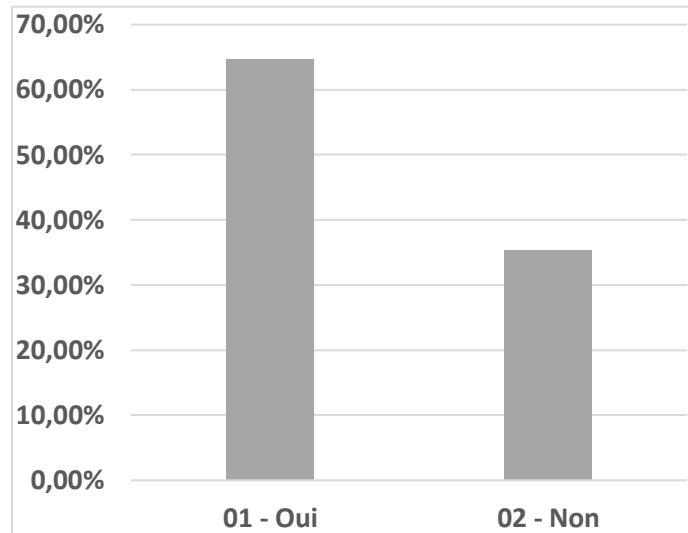
Si nous comparons les lieux de résidence en 2018 à ceux de 2002, on observe une augmentation de 1,5% des répondants à Chicoutimi et une diminution respectivement de 0,6% et 0,9% des répondants à La Baie et à Jonquière. On observe aussi des déplacements relativement importants des répondants qui migrent ou émigrent pour un autre arrondissement ou pour l'extérieur de la ville. Nous avons vérifié jusqu'à quel point ces répondants émigrants ou immigrants affectent les résultats. Dans le cas des déplacements inter-arrondissements la très grande majorité avaient voté pour le nom de Saguenay et sont non favorables, entre autres, à une commission. Dans le cas des déplacements de l'extérieur de la ville vers la ville de Saguenay, la majorité avait opté pour Chicoutimi (47/41) et la grande majorité (55/34) est favorable à une commission. Dans l'ensemble cela demeure marginal. Nous tenons à préciser que ce tableau n'est valide que pour les répondants au sondage et ne doit pas être utilisé pour l'ensemble de la population de la ville de Saguenay.

Lieu de résidence en 2002	Lieu de résidence en 2018				
	La Baie	Chicoutimi	05 - Jonquière	09 - Hors la ville	Total
La Baie	43	10	6	6	65
Chicoutimi	8	599	25	55	687
Jonquière	1	31	289	26	347
Hors la ville	9	60	26	396	491
Total	61	700	346	483	1590

1.6. Q10, avez-vous voté en 2002?

Q10 - Avez-vous voté lors de la consultation populaire de 2002 ?

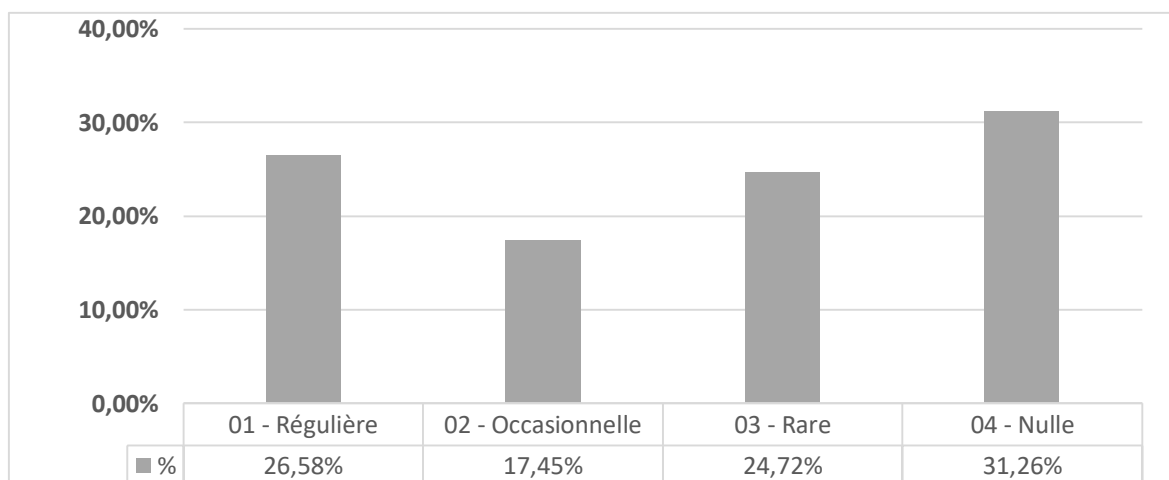
Cette question ne concernait que ceux qui habitaient la ville de Saguenay en 2002. Le % des répondants qui ont voté (64,7%) est supérieur à celui des électeurs de 2002 (57 %) mais pas de façon dramatique. Fait à noter, 63% des répondants qui ont voté avaient opté pour Chicoutimi et 52% de ceux qui n'ont pas voté auraient opté aussi pour Chicoutimi.



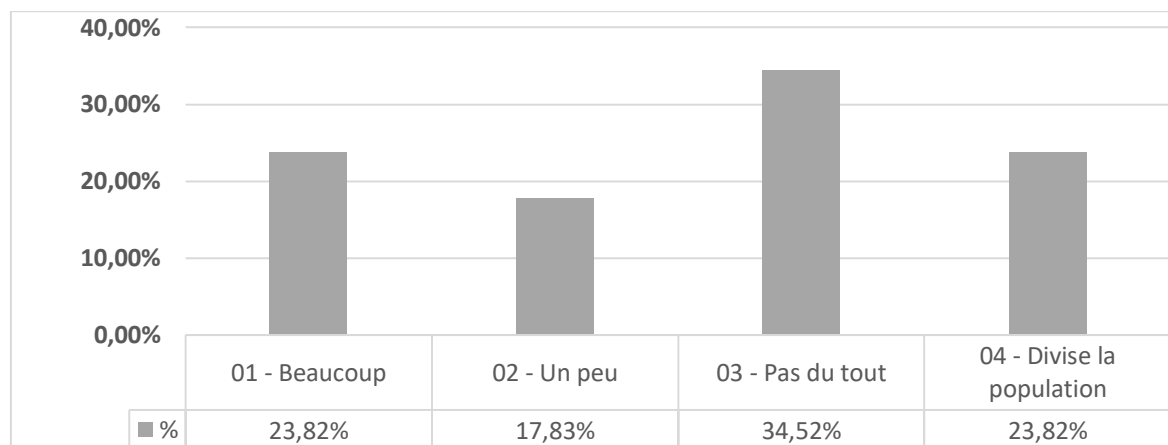
1.7. Q11 à Q14, utilisation et impact du nom Saguenay

Dans les deux prochaines pages, nous vous présentons ces quatre questions sans commentaires puisqu'il faut absolument les associer au profil des répondants pour en tirer des conclusions.

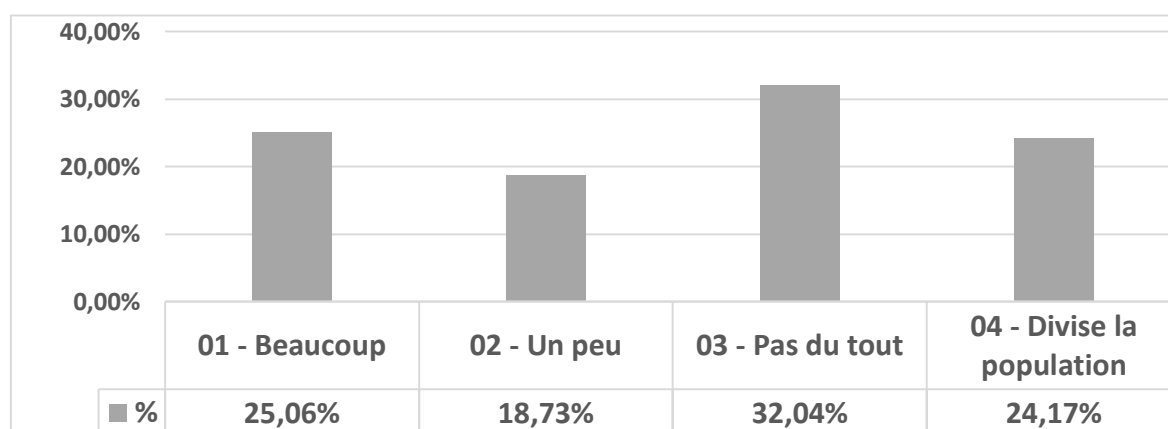
Q11 - Quelle utilisation faites-vous du nom «Ville de Saguenay» pour vous situer?



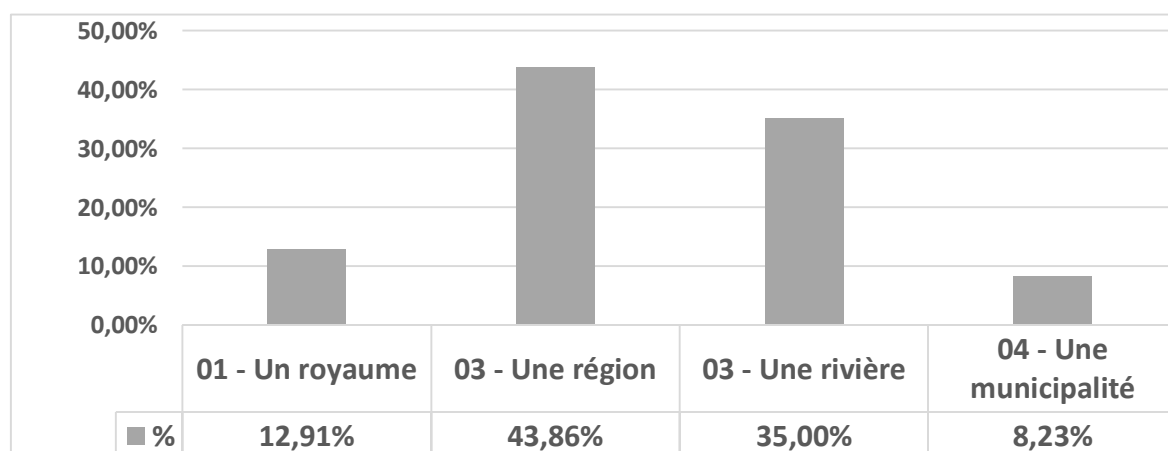
Q12 - Dans quelle mesure diriez-vous que le choix du nom «Ville de Saguenay», en 2002, a contribué à créer un sentiment d'appartenance à la nouvelle communauté?



Q13 - Dans quelle mesure diriez-vous que le choix du nom <Ville de Saguenay>, en 2002, a contribué à donner à la population une identité commune ?



Q14 – Pour vous, qu'est-ce que le nom Saguenay évoque en tout premier lieu ?

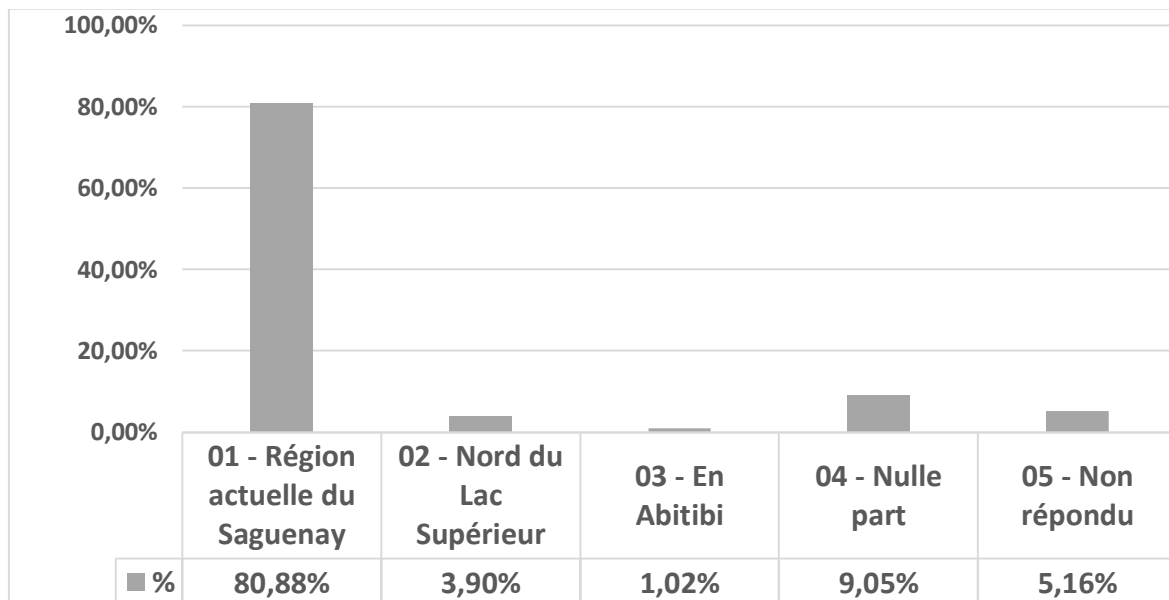


1.8. Q15 à Q17, un peu de préhistoire et histoire

Nous vous avons promis de donner la bonne réponse à chacune de ces questions. Nous commencerons par donner le tableau des résultats et, par la suite, nous vous invitons à lire le texte qui suit chaque question. Nous avons tenu compte de ceux qui n'ont pas répondu et que nous pouvons interpréter comme des «*je ne sais pas*». Comme vous allez le constater ce % est assez élevé, alors qu'il était négligeable pour les autres questions.

Important : La colonne pour la vraie réponse est en vert

Q15 - Lorsqu'on parle du Royaume du Saguenay, où était-il situé ?



RÉPONSE

Voir page suivante

Un royaume imaginaire qu'on situait bien au-delà de la région actuelle du Saguenay

La seule et unique source pour entendre parler du Royaume du Saguenay se trouve dans le récit de Jacques Cartier lors de son second voyage au Canada en 1535-36.

Dans un premier temps, un des autochtones kidnappé par Cartier, lors de son premier voyage, lui mentionne, lorsque le navire est près de l'île d'Anticosti, le 12 août 1535, que : «par les deux sauvages que nous avons pris le premier voyage, nous fut dit que... à deux journées de l'île commençait le royaume du Saguenay¹».

Toutefois, leur chef Donnacona a une toute autre version du dit Royaume du Saguenay. Cartier devant passer l'hiver à proximité du village de Donnacona, Stadaconé, a l'occasion d'en connaître davantage sur le Royaume du Saguenay, dont entre autres :

«...avons entendu par le seigneur Donnacona et autres, que la rivière devant dicte est nommée la rivière du Saguenay, et va jusques au dit Saguenay, [...] et que passées huit ou neuf journées, elle n'est plus parfonde [profonde] que par basteaulx [canots]: mais que le droit et bon chemin du dit Saguenay est par le fleuve jusqu'à Hochelaga, à une rivière qui descend du dit Saguenay, [...] et nous ont fait entendre que les gens sont vêtus et habillés comme nous, et de draps, et qu'il y a force villes et peuples, et bonnes gens et qu'ils ont grand quantité d'or et cuivre rouge».

Voici ce qu'en pensent quelques historiens :

Victor Tremblay - «Le légendaire royaume du Saguenay avec ses riches cités et ses gens vêtus de drap de laine **n'a jamais existé**»².

Bernard Allaire - «La Rocque (Roberval) et sa garnison installèrent un campement ... près d'Hochelaga (Montréal)... Une partie des troupes continuèrent ... en route vers le *mythique* pays du Saguenay... Le 14e jour de juin (1543) les barques... revinrent au campement » après la noyade de huit soldats et de deux nobles et **sans avoir atteint le royaume du Saguenay**³.

Bruce G. Trigger - «Quoiqu'il en soit, Roberval dut abandonner l'espoir de pénétrer plus avant à l'intérieur du continent et dut se résigner à ne voir que pure invention dans la **légende d'un royaume du Saguenay** rapporté par Donnacona⁴».

Ces quelques témoignages et l'historiographie nous apprennent que, d'une part, ce légendaire royaume se serait situé ailleurs que dans la région du Saguenay et d'autre part qu'il n'a existé aucun peuple autochtone qui portait le nom de « Saguenéens ». Qui plus est, la mention d'un royaume du

¹ Brief récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres, Réimpression figurée de l'édition originale rarissime de 1535 avec les variantes des manuscrits de la bibliothèque impériale, précédée d'une brève et succincte introduction historique par M._d'Avezac, Paris, Librairie Tross, 1863. Page 8 pour le discours des «deux sauvages» et pages 33-34 pour celui de Donnacona

² Victor Tremblay, historien, L'histoire du Saguenay, Société historique du Saguenay, Chicoutimi, 1938, p. 41 et 4e édition en 1984, p. 53.

³ Bernard Allaire, historien, La rumeur dorée, Roberval et l'Amérique, Les éd. La Presse, commission de la Capitale nationale, 2013, page 125

⁴ Bruce G. Trigger, historien, Les Indiens, la fourrure et les Blancs, Édition Boréal, 1985, p. 189.

Saguenay n'apparaît plus sur les cartes géographiques ni dans les récits de Champlain après son premier voyage en 1603.

Rendons-nous presque 300 ans plus tard, lorsqu'Arthur Buies produit, en 1880, la première édition de son livre « Le Saguenay et la vallée du lac Saint-Jean », Imprimerie A. Côté et Cie, Québec 1880. Ce livre est une description du développement de l'agriculture et conséquemment des villes et villages tout le long de ce qu'il désigne de « Bassin du Saguenay et du lac Saint-Jean ». Il mentionne d'ailleurs que de désigner ce territoire du nom de Région du Saguenay est tout récent. Nulle part, évidemment, Arthur Buies ne mentionne le Royaume du Saguenay.

Alors pourquoi les répondants ont-ils très majoritairement, à 81%, choisi la première réponse, soit « Dans la région actuelle du Saguenay ». Ce nom mythique semble avoir obtenu un appui touristique et commercial sans précédent. Pourquoi s'est-on uniquement attaché à la déclaration du premier Amérindien qui en fait mention à Cartier et qu'on n'accorde aucune importance aux propos de son chef et aux verdicts des historiens. Qui est à l'origine de cet engouement? Difficile d'y répondre. On le retrouve dans toutes les sphères d'activités. Voici quelques exemples de l'utilisation du mot « Royaume » dans le Haut-Saguenay:

- Boulevard du Royaume,
- Place du Royaume, (Centre d'achat),
- Hyundai du Royaume, (concessionnaire automobile),
- La fabuleuse histoire d'un royaume, (spectacle historique),
- Société d'art lyrique du Royaume,
- Paroisse Notre-Dame-du-Royaume,
- Coopérative de solidarité de services à domicile du Royaume du Saguenay,
- Alliance funéraire du Royaume, etc.

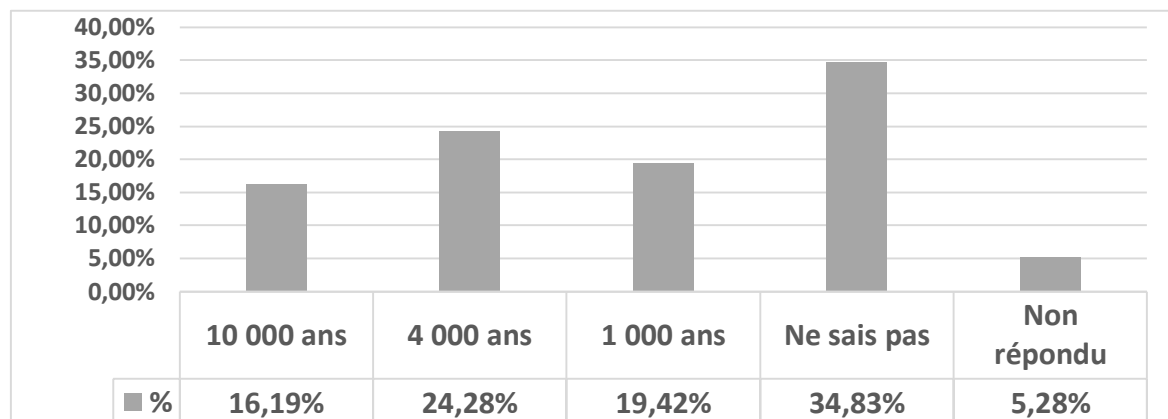
À tel point que même la commission de toponymie du Québec s'y est laissé prendre lorsqu'elle décrit l'origine et la signification de « boulevard du Royaume »:

« Le nom de cette voie de communication évoque le qualificatif qu'utilisa Jacques Cartier pour désigner le Saguenay. À la suite d'un problème de compréhension lors de ses discussions avec les Amérindiens, il crut que la région était soumise à une autorité royale. Ceux-ci, soucieux d'éloigner les Blancs de leur territoire, firent perdurer le mythe du royaume de Saguenay. L'utilisation du mot royaume resta ainsi imprégnée dans la mémoire collective »⁵.

Et pourtant, lorsqu'on lit le récit de Cartier ou le mandat accordé par le roi de France pour son 3^e voyage ou les cartes géographiques entre 1542 et 1597, il est évident que tout le monde situait le Royaume du Saguenay beaucoup plus à l'ouest jusqu'à ce qu'ils réalisent que ce royaume n'existait pas. Champlain et ses successeurs ne le mentionne pas. Comment alors notre mémoire collective peut-elle être imprégnée par ce nom?

⁵ http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/Fiche.aspx?no_seq=324409

Q16 - Depuis quand le site de Chicoutimi a-t-il été fréquenté par les Autochtones ?



**Occupation prouvée d’au moins 1 000 ans
et logiquement plus de 4 000 ans.**

Avant d’aborder la date d’occupation du site de Chicoutimi par les autochtones, il est nécessaire de parler des quatre sites archéologiques les plus importants depuis l’embouchure du Saguenay pour se rendre, par la rivière Saguenay, 120 km plus à l’ouest, soit jusqu’à Chicoutimi «jusqu’où l’eau est profonde».

Ces quatre sites sont ceux de Tadoussac, de la baie de la rivière Saint-Marguerite (25km de Tadoussac), de l’anse à la Croix (75 km) et enfin de Chicoutimi.

Il a fallu attendre le retrait des glaciers il y a 10 000 ans pour trouver, entre autres, des pointes de flèches qui démontrent que le site de Tadoussac commençait à être *fréquenté* et attendre encore 3 000 ans avant que Tadoussac ne soit *occupé* en permanence par les autochtones.

Les plus vieux de ces vestiges, comme également à la rivière Sainte Marguerite ont été découverts sur des terrasses jusqu’à 65 mètres au-dessus du niveau de l’eau actuel⁶. En effet, au fur et à mesure que le glacier fondait, le Québec, libéré de ce poids énorme, se relevait. Les autochtones devaient périodiquement déplacer leurs campements et c’est ainsi qu’on retrouve des terrasses à différents niveaux, les plus basses étant naturellement les plus récentes.

Dans le cas de la rivière Sainte-Marguerite, la fréquentation régulière du site remonte à au moins 5 000 ans⁷ et celui de l’anse à la Croix⁸ de plus de 3 000 ans.

Sainte-Marguerite servait, en plus de l’exploitation des ressources fauniques, de havre hivernal pour se protéger des vents froids. À l’anse à la Croix, ce site était essentiellement un bivouac pour

⁶ Archambault, Marie-France, 1995, Le milieu biophysique et l'adaptation humaine entre 10_000 et 3_000_AA autour de l'embouchure du Saguenay, Côte nord du Saint-Laurent, Québec, Université de Montréal, thèse de doctorat, 522 p. # 3104 p. 501

⁷ Langevin, É. et Lavoie-Painchaud, J.-M., 2011a, Embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, Fjord du Saguenay. Année 2010, Laboratoire d'archéologie de l'UQAC, rapport inédit, 50 p., ISAQ 5 060

⁸ Intervention archéologique sur les terrasses de l’anse à la Croix, Bas Saguenay, Activités de l’été 2011, Rapport présenté par : Subarctique Enr., 11-LANE-02, Janvier 2012, p. 51

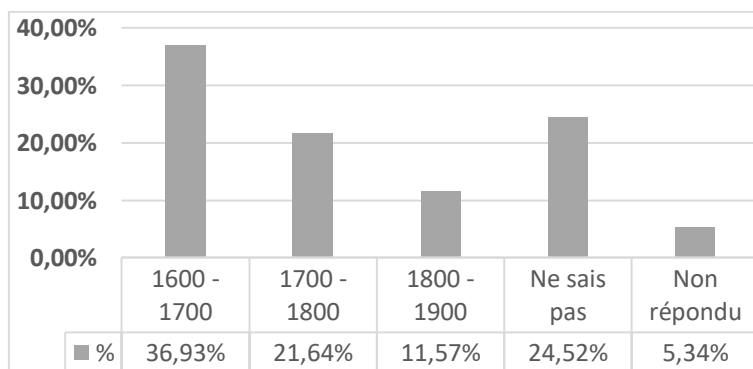
continuer, une fois repus et reposé, vers Chicoutimi et vers le lac Saint-Jean. Plusieurs terrasses témoignent d'une fréquentation continue au fil des siècles.

Quant à Chicoutimi, le seul site que nous connaissons et qui a pu faire l'objet de recherches archéologiques se situe à quelques mètres seulement du niveau de l'eau. On ne peut donc pas s'attendre à y découvrir des vestiges de plus de 2 000 ans. Toutes les autres terrasses qui auraient pu receler des vestiges plus âgés ont été irrémédiablement perturbées par les activités humaines. Toutefois nous pouvons présumer que la fréquentation par les autochtones du site de Chicoutimi date de plusieurs milliers d'années puisque d'autres sites au Lac Saint-Jean, tel celui de la Grande Décharge, témoignent «des occupations s'échelonnant sur 4 000 ans» (Langevin 1990 :76)⁹.

Donc, si à quelques 50 km à l'est ou l'ouest de Chicoutimi on retrouve des sites de plus de 3 000 à 5 000 ans, il est raisonnable de suggérer que le site de Chicoutimi a nécessairement un âge équivalent puisqu'il est un des passages obligés pour aller à l'intérieur des terres.

L'archéologue Claude Chapdelaine responsable des recherches archéologiques à Chicoutimi de 1969 à 1972, déclare qu'«on peut vraiment parler ici d'un véritable campement de base, et la variété des ressources nous incite à y voir aussi un lieu de commerce»¹⁰. On constate que cette vocation de commerce ne date pas d'hier et précède l'établissement des Européens en 1676. Avant l'arrivée des Européens, il a été occupé successivement par des Paléindiens, des Iroquoiens et des Algonquiens.

Q17 - À quelle période un poste de traite et une chapelle catholique ont-ils été bâtis sur le site de Chicoutimi ?



RÉPONSE PAGE SUIVANTE

⁹ Le Sylvicole inférieur et la participation à la sphère d'interaction Meadowood au Québec, Karine Taché, Phd, juin, page 33, 2010, ISBN : 978-2-550-59812-1.

¹⁰ Claude Chapdelaine, archéologue, «Le site de Chicoutimi, un campement préhistorique au pays des Kakouchaks», dossier 61, Ministères des Affaires culturelles, 1884, 331 pages.

24 juin 1676

Voici de courts extraits tirés du livre de l'abbé historien Lorenzo Angers, «Chicoutimi, poste de traite (1676-1856)», paru en 1971 aux Éditions Leméac

Charles Bazire fonde Chicoutimi en 1676

Page 14. «Au début du mois de juin 1676, Nicolas Juchereau de Saint-Denis jetait l'ancre de son navire, la Sainte-Catherine, dans le Bassin de la rivière Chicoutimi. Il avait à son bord les artisans qui allaient travailler à la fondation de Chicoutimi. Nous les connaissons presque tous, parce que le père François de Crespieul nous a conservé leurs noms dans son Journal au Second Registre de Tadoussac».

«Pour réaliser son projet, Charles Bazire chargea son beau-frère, Pierre Bécart de Grandville, de construire, à ses frais, «une chapelle de 30 pieds avec appartement pour le père et une petite sacristie, ainsi qu'une maison à usage de magasin». Il n'était pas question de bâtir une résidence pour le commis, parce que, d'après une note du père de Crespieul, «on avait bâti une maison à Chegoutimy en 1671.» (Second Registre de Tadoussac, folio 59 verso.)»

Page 15. «Dirigés par le maître-charpentier Jean Langlois, les ouvriers se mirent à l'œuvre pour préparer sur place le bois nécessaire. Jean Caron dit Jean Grondin coupaient des arbres, tandis que les scieurs de long, Olivier Gagné et son frère Louis, les débitaient en planches, en poutres, et en madriers.

«Le **24 juin 1676**, les matériaux de construction étant à peu près terminés. Pierre Bécart de Grandville, accompagné de Jean Langlois, choisit, comme site du poste, la pointe rocheuse formée par la rive gauche de la rivière Chicoutimi et la rivière Saguenay. C'est à cet endroit que, depuis toujours, les voyageurs faisaient halte avant de s'engager dans les sept portages de la rivière Chicoutimi.»

«Au mois de septembre, les constructions étaient presque terminées : le magasin était prêt à recevoir les marchandises; la chapelle était assez avancée pour faire l'admiration des Indiens».

«Dès le six septembre, écrit le père de Crespieul, les Sauvages abordèrent de toutes parts à Chegoutimy et en peu de jours composèrent 13 cabanes qui leur donnèrent bien de la pratique à les instruire et à leur conférer les sacrements. Je ne sais pas lesquels furent le plus assidus à la prière et aux instructions, soit les Montagnais, Algonkins, Esquimeux, Outabiteux, Papinachois, soit Mistassins qui, pour la première fois, étaient descendus dans ce lieu. Ils furent ravis de voir notre église si avancée et si bien ornée, n'ayant jamais vu jusqu'alors de chapelle».

Page 114. «En 1676, Chicoutimi valait bien en importance les Trois-Rivières à leurs débuts, Detroit ou un autre poste du genre. Chicoutimi, terminus de la navigation, centre commercial important, foyer Missionnaire, sous la conduite d'hommes avisés qui se sont succédé ici sans interruption, remonte plus loin dans le passé qu'on veut bien nous le laisser croire».

Déjà, en 1676, on constate que plusieurs peuples amérindiens fréquentent Chegoutimy ou Chicoutimi. On comprendra pourquoi le père Laure en 1731 désignera le territoire du Haut-

Saguenay de «Chicoutimiens», ne pouvant plus l'associer à la bande spécifique que l'archéologue Chapdelaine appelait les Kakouchaks.

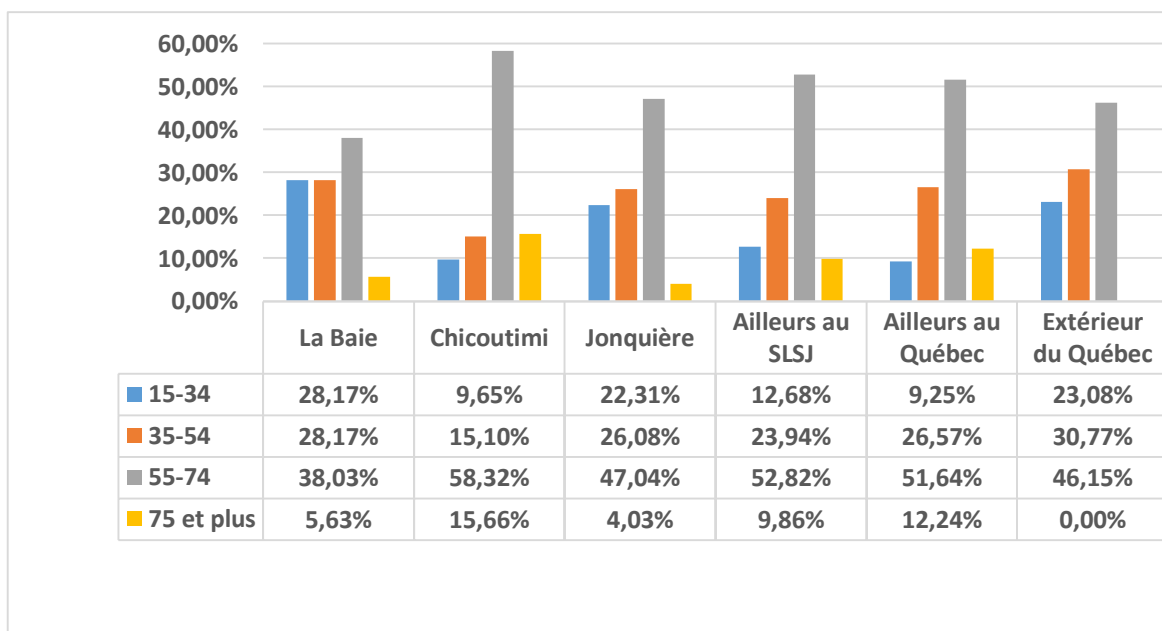
Lorsque ce livre a paru, il a provoqué de vives discussions sur la date de fondation de Chicoutimi en 1676 alors que d'autres historiens optaient plutôt pour 1842. Quant à nous, nous laissons cette controverse à d'autres puisque c'est la pérennité de ce nom patrimonial, Chicoutimi, qui nous importe. Ce nom existait avant l'arrivée des Européens, ce lieu était occupé par les autochtones depuis des millénaires. Donc....

2. Tableaux fonction de l'âge et de la résidence

- Pour faciliter la lecture, nous n'affichons pas les réponses marginales, mais elles font partie des calculs.
- Afin de ne pas multiplier les tableaux à l'infini, nous ne vous présenterons que ceux qui sont les plus significatifs.
- Tel que mentionné précédemment nous avons regroupé par arrondissement les anciennes municipalités.

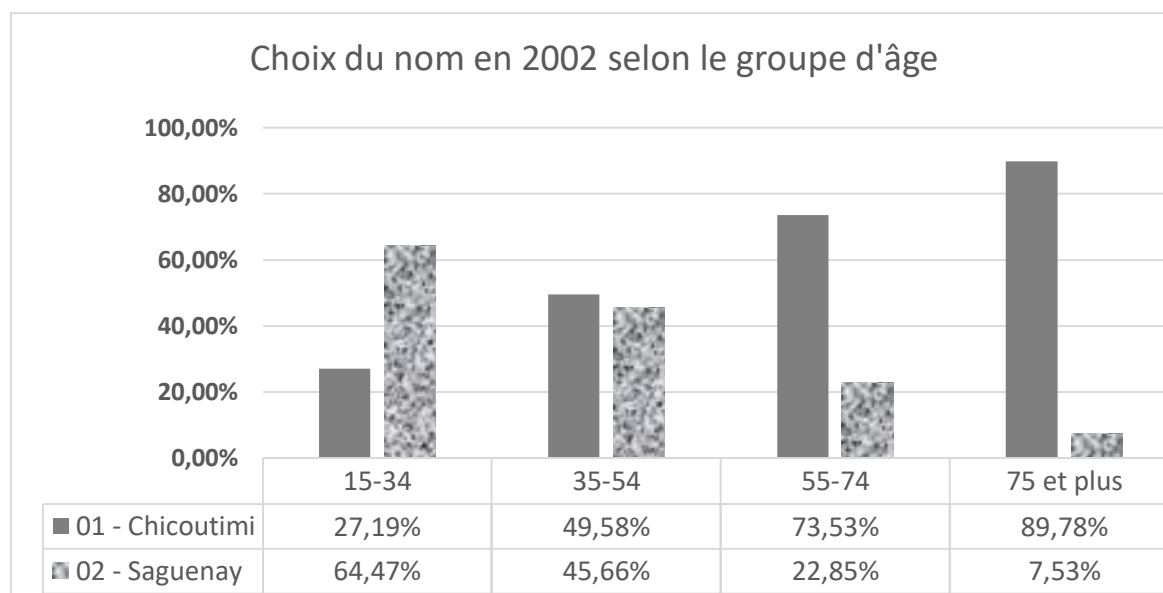
2.1. L'âge fonction du lieu de résidence.

Nous avons vu précédemment que les % moyens respectifs des répondants sont de 14% pour les 15-34 ans, et 22%, 53% et 11% pour les suivants. Difficile d'en tirer des conclusions pour l'instant.



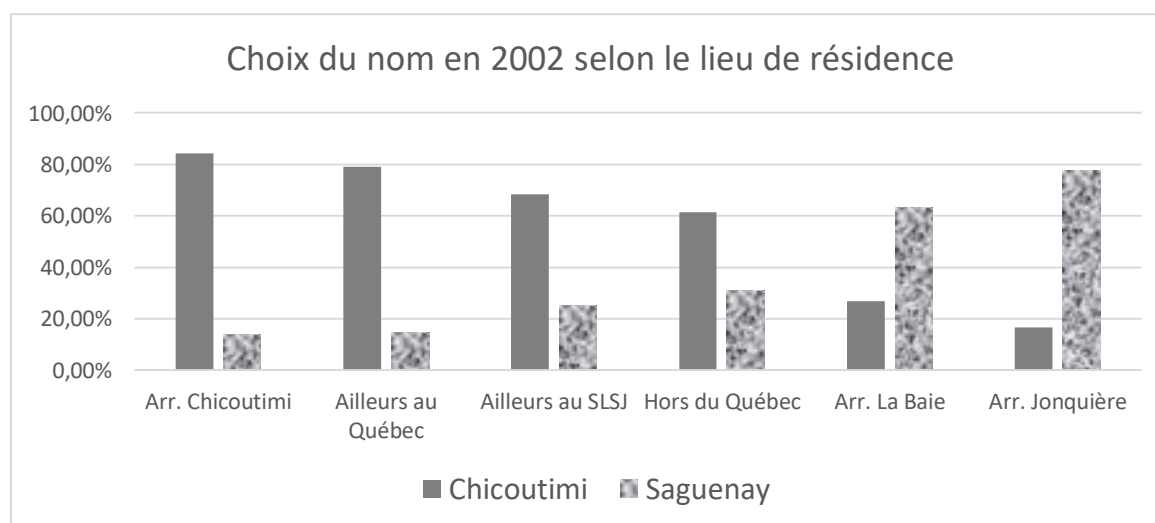
2.2. Q4, choix du nom en 2002

Selon l'âge des répondants



On constate que le choix du nom Chicoutimi (Rouge) augmente sensiblement avec l'âge des répondants. Si c'est le cas, les lieux de résidences où le % de jeunes est plus élevé devrait montrer une plus grande préférence pour le nom de Saguenay. Le prochain tableau devrait y répondre.

Selon le lieu de résidence des répondants

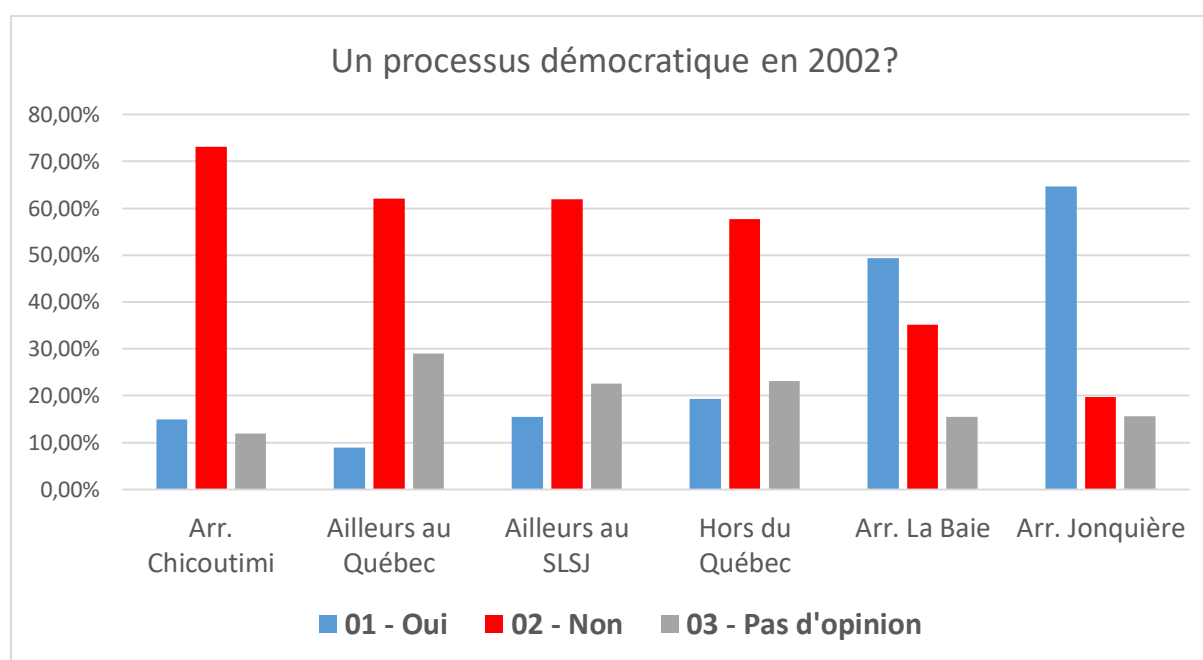


Les lieux de résidence ont été disposés selon l'ordre décroissant du % en faveur du nom Chicoutimi. On constate une nette coupure entre les répondants des deux

arrondissements voisins de celui de Chicoutimi et le reste des répondants. On sait que les jeunes optent majoritairement pour le nom Saguenay et qu'ils représentent tout de même plus de 20 % des répondants (voir 2.1) à La Baie et à Jonquière et, dans une moindre mesure, à l'extérieur du Québec.

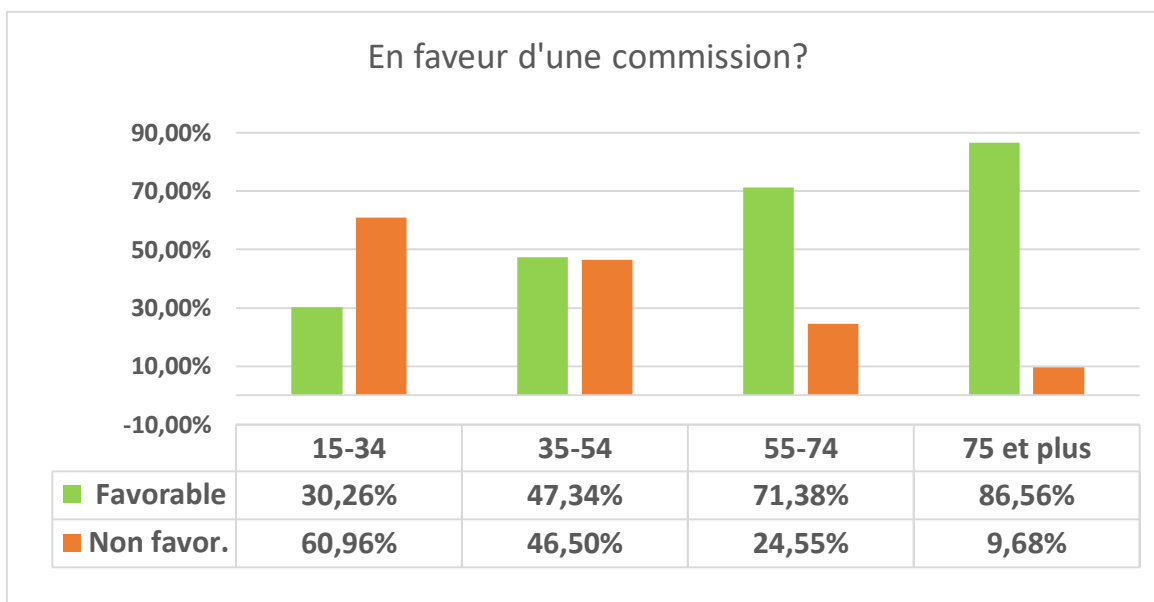
La raison? Nous tenterons d'y répondre lorsque nous aborderons les questions 16 et 17 qui portent sur les connaissances historiques. Nous pourrions vérifier s'il y a une corrélation quantifiable entre le degré de connaissance des répondants et le groupe d'âge et le lieu de résidence auxquels ils sont associés.

2.3. Q5, un processus démocratique en 2002?

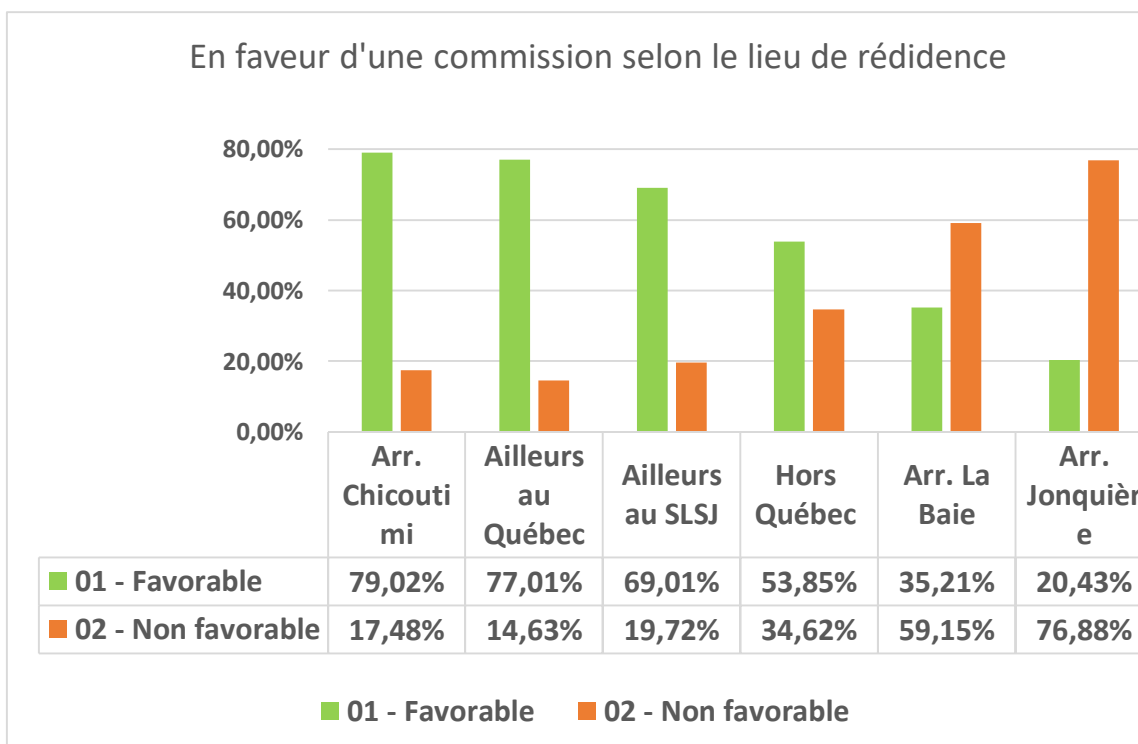


On observe la même tendance que pour le choix du nom (voir 2.2). À partir du moment qu'un répondant a choisi le nom qu'il favorise, pratiquement toutes ses réponses aux autres questions sont guidées par ce choix. Nous le constaterons aussi dans les prochains tableaux.

2.4. En faveur d'une commission, Q6, selon le groupe d'âge

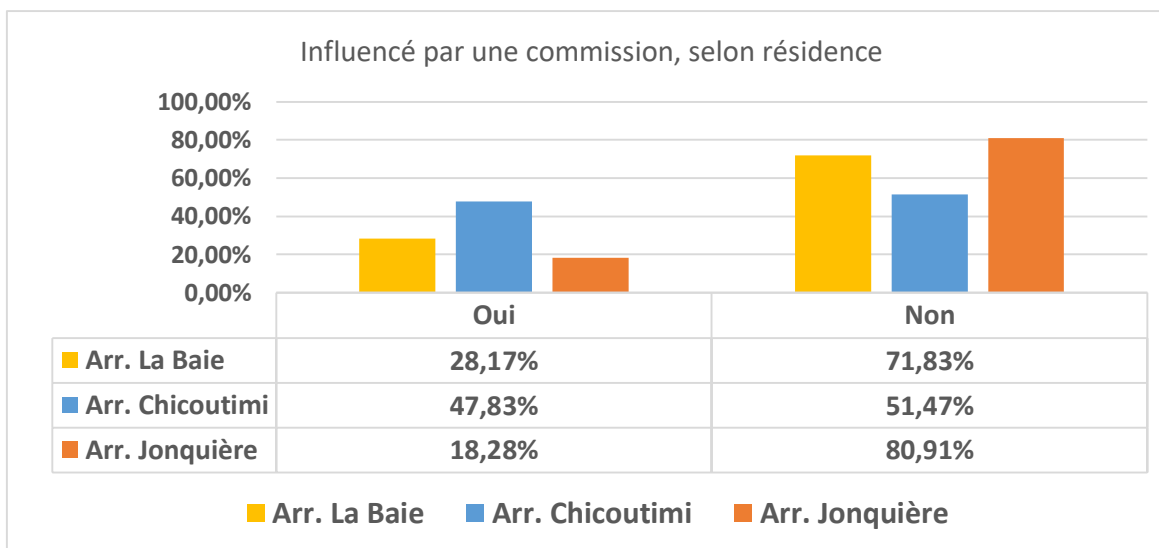
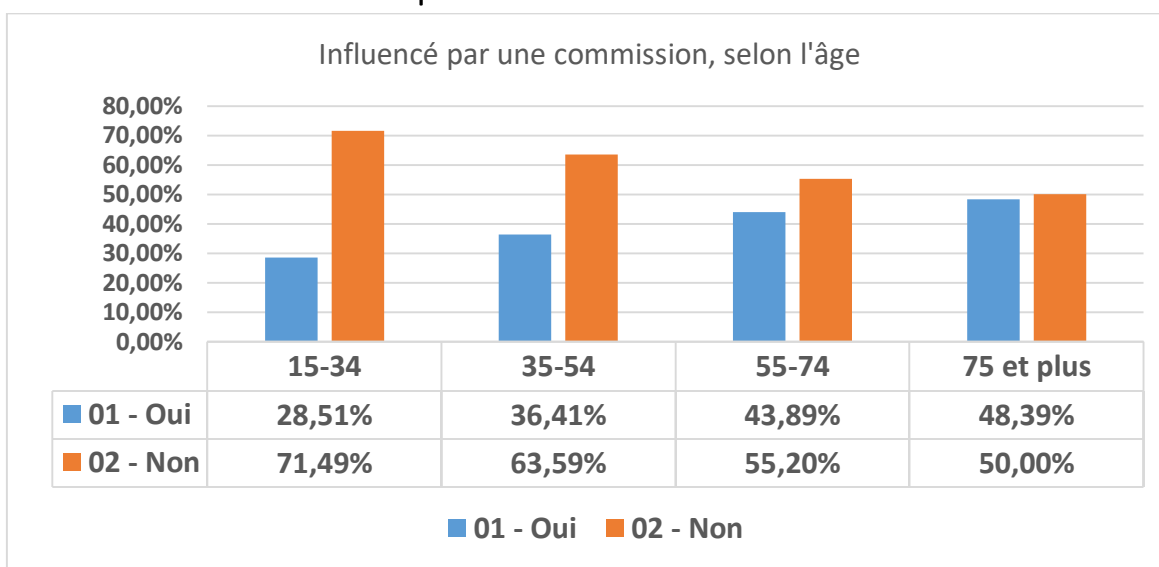


2.5. Une commission en fonction du lieu de résidence



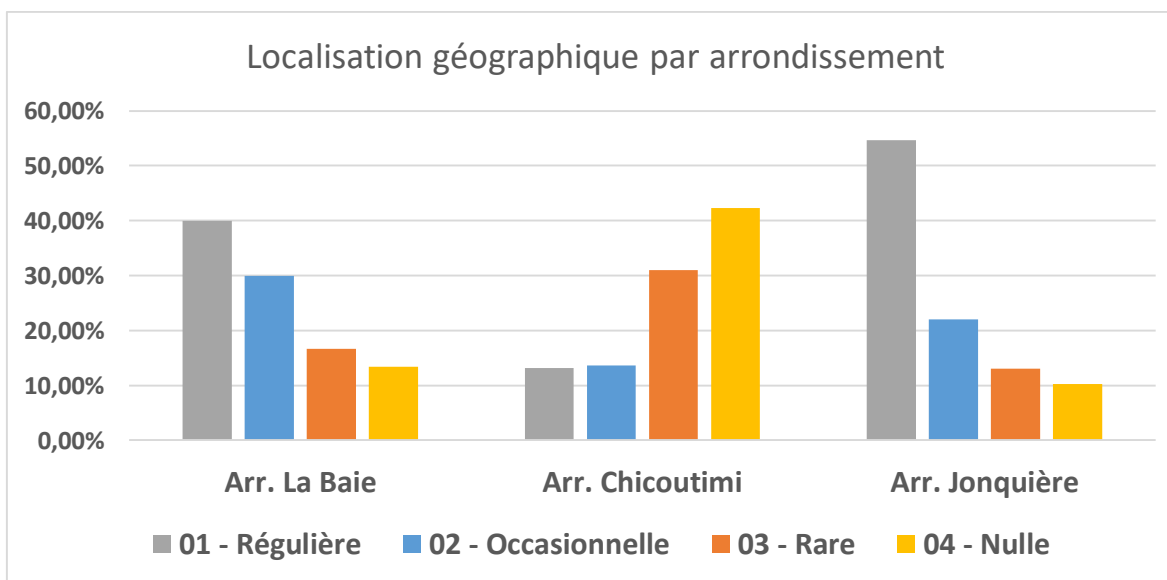
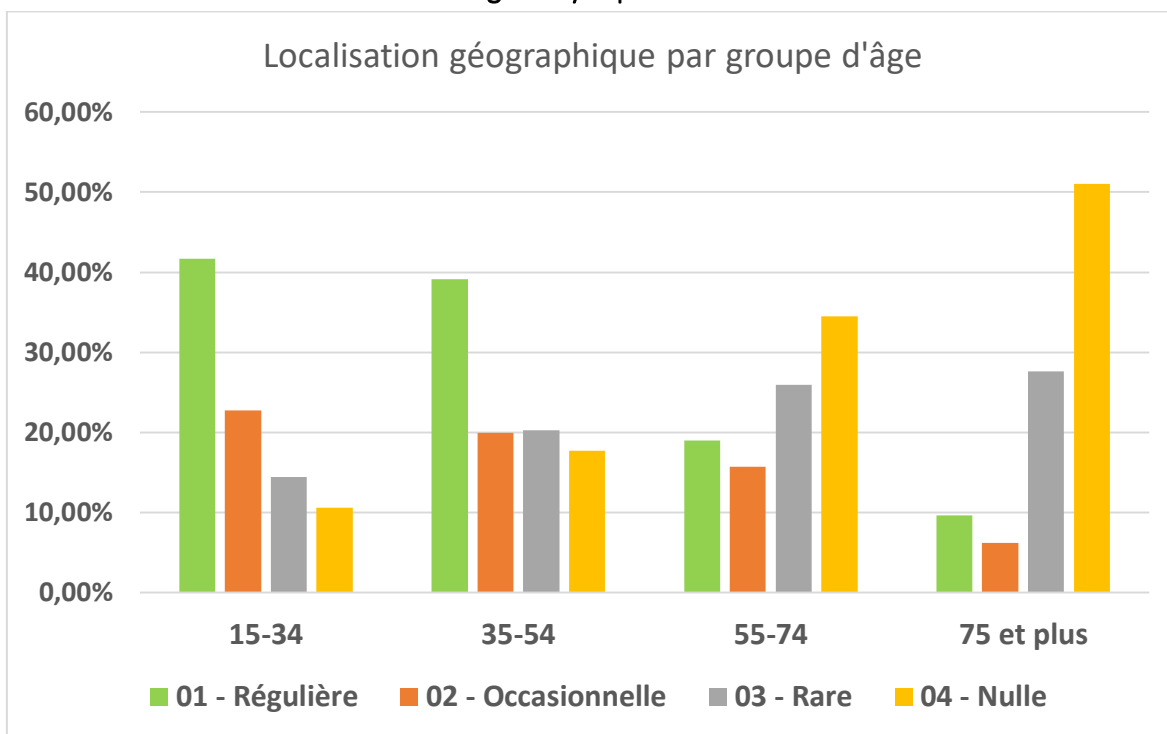
Encore une fois on retrouve les mêmes tendances en fonction de l'âge et du lieu de résidence.

2.6. Seriez-vous influencés par une commission?



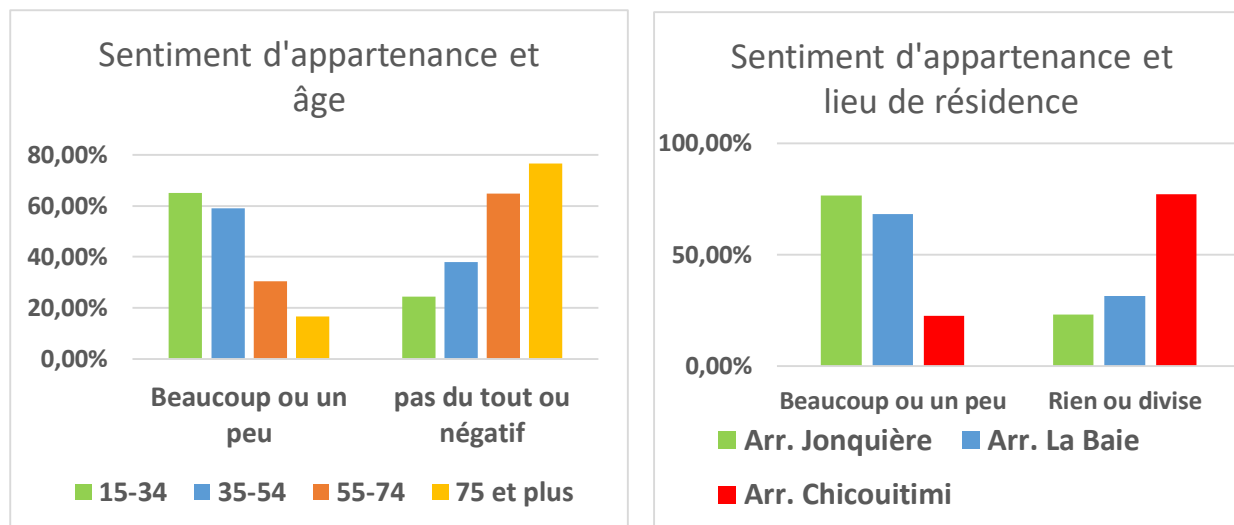
Selon le groupe d'âges, plus de 28 % pourraient être influencés par les résultats d'une commission. Par contre les répondants de Jonquière sont prêts à réviser leur opinion à 18% seulement. Dans, l'ensemble il est intéressant de constater autant d'ouverture à l'égard des résultats d'une commission.

2.7. Utilisation du nom «Vile de Saguenay» pour vous situer



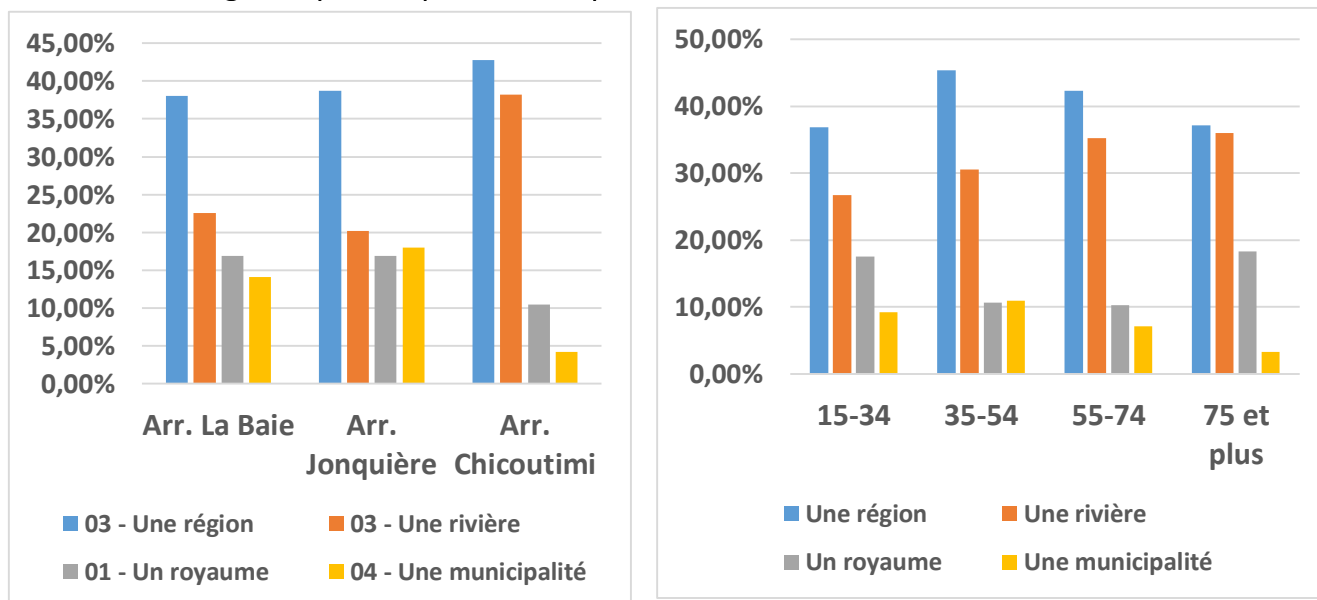
Nous avons vu que les plus jeunes et les répondants de La Baie et Jonquière ont opté pour le nom Saguenay en 2002, alors que ceux de Chicoutimi et des autres territoires ont opté pour le nom Chicoutimi. Peut-on supposé que le reste de leurs réponses est influencé par ce choix? Quoiqu'il en soit, la démarcation est très nette

2.8. «Saguenay», a-t-il créé un sentiment d'appartenance, Q12?



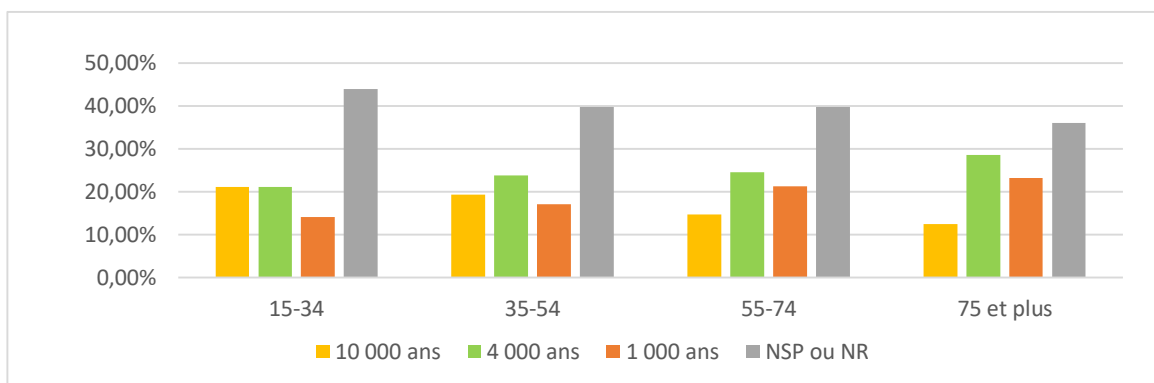
Nous avons regroupé les réponses «Beaucoup et ou peu» et «Pas du tout et négatif». Ces tableaux parlent d'eux-mêmes et reflètent la même tendance que ceux en 2.6 et 2.7. Nous ne vous présentons pas les tableaux pour la question Q13 « Dans quelle mesure diriez-vous que le choix du nom <Ville de Saguenay>, en 2002, a contribué à donner à la population une identité commune ? » car ils sont des clones des tableaux précédents.

2.9. «Saguenay» évoque en tout premier lieu, Q14



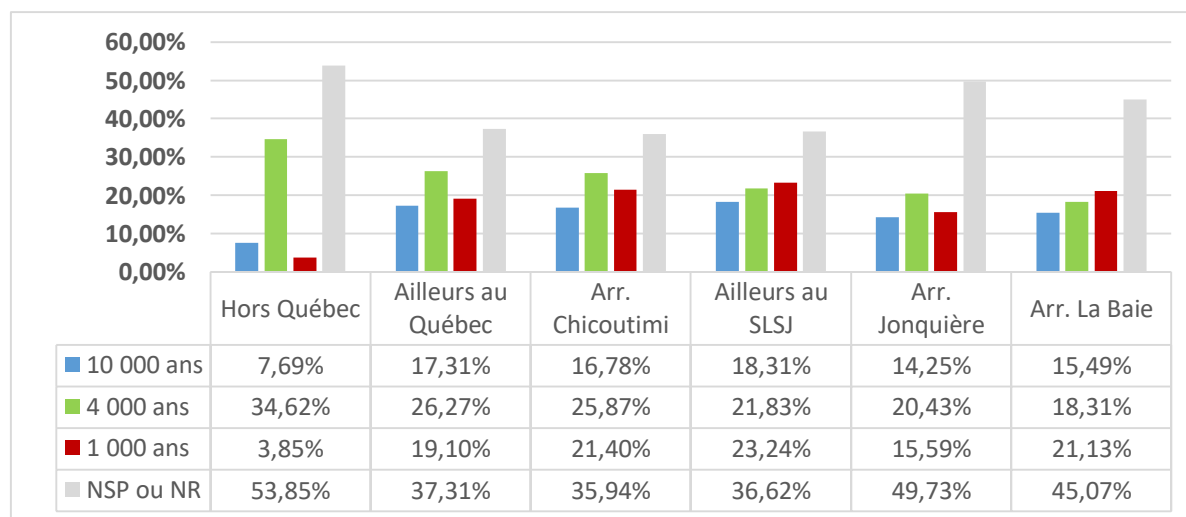
Malgré leur «attachement» pour la «Ville de Saguenay» (voir les questions précédentes), on ne peut prétendre que ce nom, «Saguenay», pour les répondants de La Baie et de Jonquière, fasse déjà partie de leur mémoire collective.

2.10. Fréquentation autochtone, Q16, selon l'âge



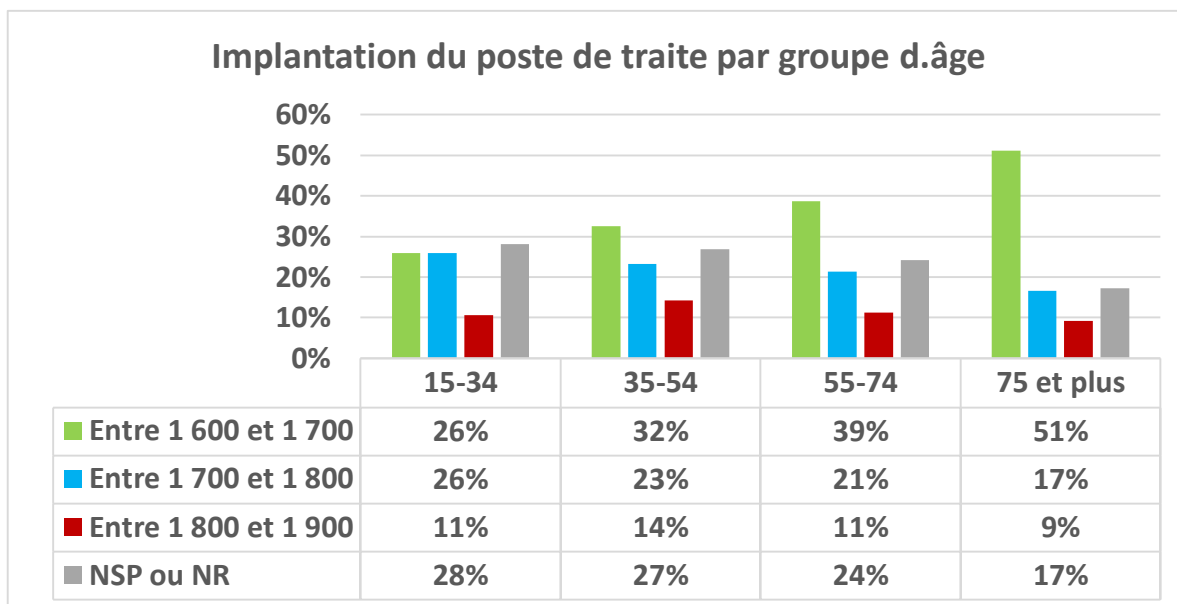
Sachant que la bonne réponse est 4 000 ans (colonne verte), on observe d'une part que le % de cette colonne augmente avec l'âge et, d'autre part, que le % de ceux qui ne savaient pas ou qui n'ont pas répondu décroît avec l'âge. Ce qui est aussi très significatif c'est que les plus vieux ont une meilleure connaissance de la période de déglaciation alors que le Haut-Saguenay était encore sous les glaces il y a 10 000 ans. Ils ont plutôt opté pour 4 000 ou encore pour 1 000 ce qui en soit est explicable compte tenu que le seul site archéologique qui a pu être étudié à Chicoutimi ne peut très probablement pas avoir contenu des vestiges de plus de 2 000 ans, malgré que le contexte archéologique dans le voisinage nous suggère une date ultérieure.

2.11. Fréquentation autochtone, Q16, selon le lieu de résidence



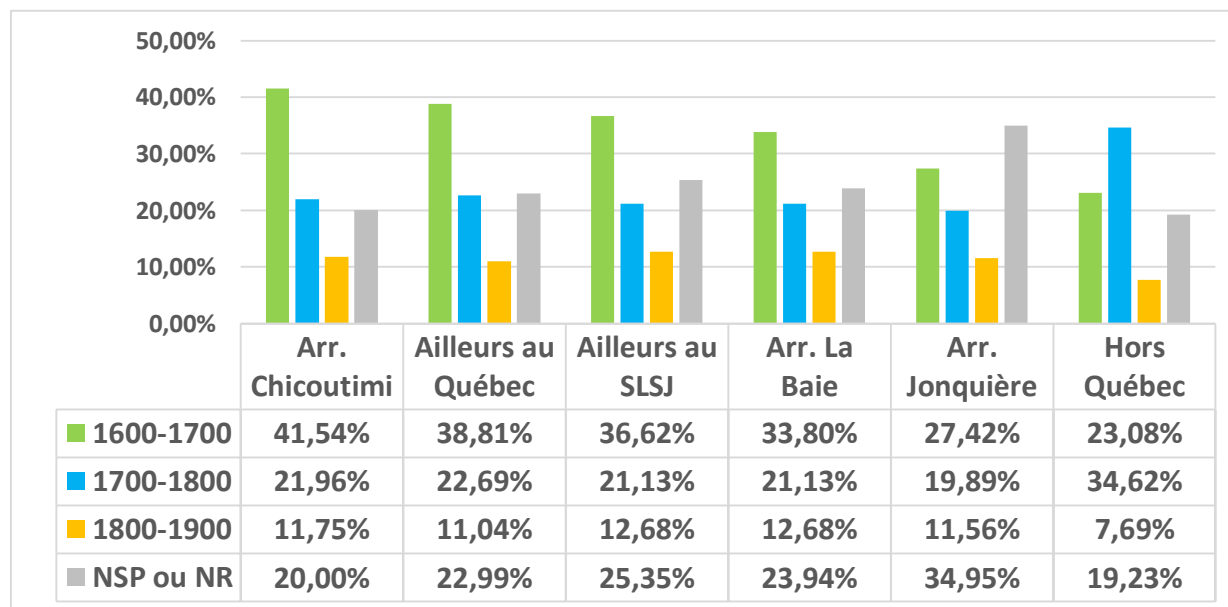
Sur le tableau ci-dessous, l'ordre des lieux de résidence est fonction du % de réussite (colonne verte pour 4 000 ans). Est-ce possible que les répondants hors de la région du SLSJ en sachent davantage sur notre préhistoire que les Saguenéens! On peut avancer qu'ils avaient probablement une meilleure culture générale. Quoiqu'il en soit, on observe le même phénomène : les répondants des arrondissements de La Baie et de Jonquière ont un taux de réussite de 5% inférieur à ceux de Chicoutimi.

2.12. Poste de traite et mission, Q17, versus l'âge et le lieu de résidence



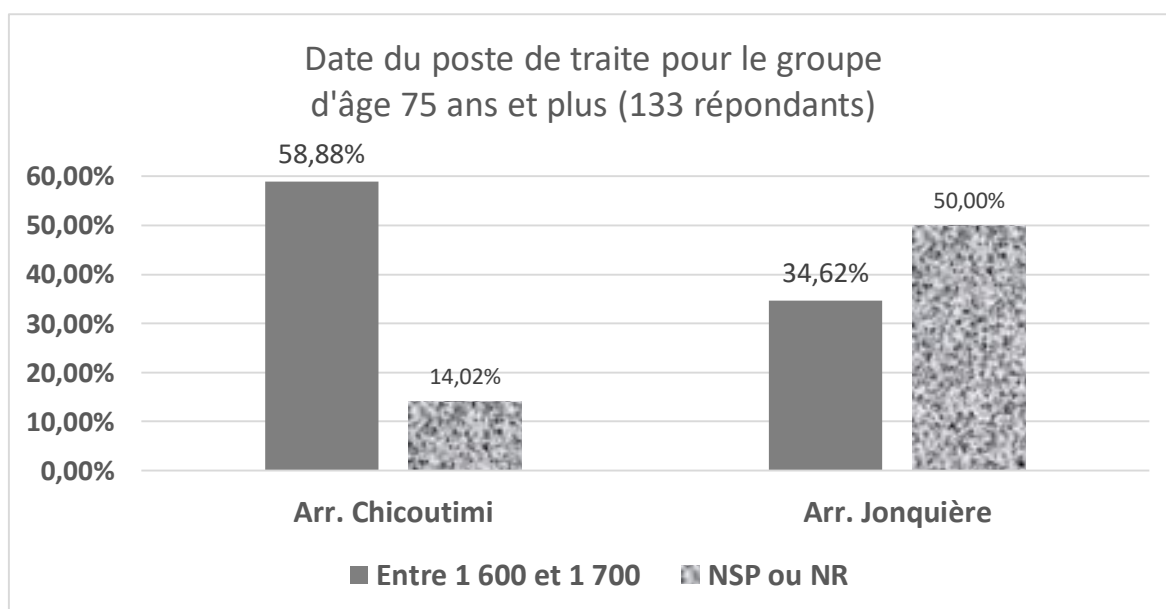
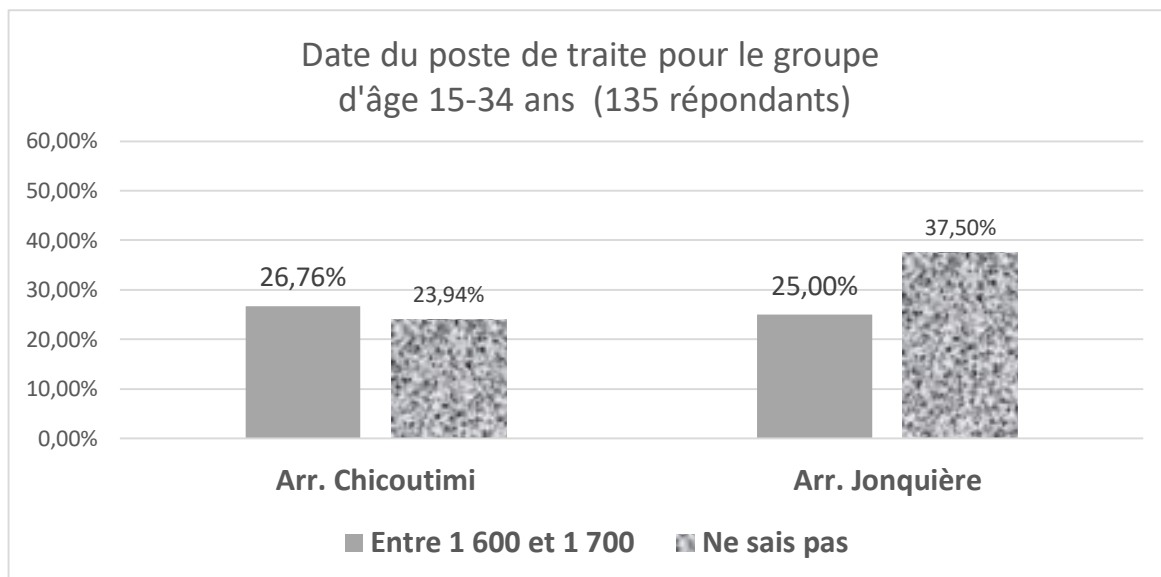
La bonne réponse est le 24 juin 1676, soit la colonne verte. NSP ou NR signifie «Ne sais pas» ou «Non répondu»

On observe la même tendance qu'à la section précédente : le % de réussite des plus jeunes est deux fois moindre que celui des plus vieux.



Voyons maintenant qu'elle est la tendance en fonction du lieu de résidence.. On retrouve encore, à la fin du classement, les répondants des arrondissements de Jonquière et, dans une moindre mesure, de La Baie avec un taux de réussite de 20% au lieu de 40%.

2.13. Poste de traite et mission, Q17, versus les groupes d'âge 15-34 ans et 75 ans et plus



Ces tableaux illustrent jusqu'à quel point l'âge des répondants a une influence sur les réponses. Nous ne comparons pas avec La Baie parce que le nombre de répondants est insuffisant. La colonne en noir illustre le % avec la bonne réponse et celle en gris ceux qui n'ont pas répondu. Pour les 15 ans à 34 ans le % de réussite est de 26,7% pour l'arrondissement de Chicoutimi et de 25% pour celui de Jonquière. Quant aux 75 ans et plus, le % pour l'arrondissement de Chicoutimi est près de 59% et celui de Jonquière de 35%.

2.14. Commentaires

Nous pourrions vous présenter d'autres corrélations mais, après vérification, les résultats sont les mêmes que ceux démontrés aux pages précédentes : plus les répondants sont jeunes, plus il opte pour Saguenay. C'est ainsi pour leur lieu de résidence. On constate qu'il n'y a pas de changement entre les résultats de 2002 et ceux de ce sondage. Ce que ce sondage nous apprend toutefois c'est que les répondants des arrondissements de Jonquière et La Baie sont les seuls à opter majoritairement pour le nom Saguenay alors que ceux demeurant à Chicoutimi, dans le reste de la province et ailleurs optent pour Chicoutimi. Nous l'avons expliqué à la section B, les gens de l'extérieur ont droit de parole puisqu'ils utilisent régulièrement le nom de la ville pour se situer géographiquement.

Il n'y a sûrement pas une seule explication à ce phénomène. Le sondage nous révèle tout de même une première piste de solution : le manque d'information sur l'origine et la signification des noms Chicoutimi et Saguenay est révélatrice, dans une mesure certaine, de cette attitude des jeunes et des répondants des arrondissements de Jonquière et La Baie à l'égard du nom Chicoutimi. Malgré que l'histoire régionale ne soit pas enseignée, les plus vieux ont eu l'occasion d'en apprendre davantage au fil des ans. On s'aperçoit que les jeunes de Chicoutimi n'ont pas une connaissance beaucoup plus grande de l'histoire régionale et que ceux des autres arrondissements.

Nous ne prétendons pas que le manque de connaissance ou d'information sur l'histoire socioéconomique de la région du Haut-Saguenay est le seul facteur. Mais les autres facteurs ne pouvaient pas être constatés par un sondage. Combien de fois a-t-on entendu des citoyens de Jonquière ou La Baie affirmer que le choix logique c'est Chicoutimi mais que jamais ils n'opteront pour le nom Chicoutimi. Nous voulons laisser présumer des qualificatifs utilisés à l'égard de la population de Chicoutimi pour justifier leur opposition. Une autre observation lue ou entendue est que s'ils perdent «leur nom» les gens de Chicoutimi doivent le perdre aussi..

Plusieurs ont opté pour le nom Saguenay pour éviter la chicane ou ont qualifié ceux qui optaient pour Chicoutimi de chicaniers. Il est déplorable de constater qu'aussitôt que quelqu'un veut débattre d'un sujet on rétorque qu'il cherche la chicane. Et pourtant! C'est en débattant d'un sujet avant de prendre une décision qu'on a plus de chance de faire le bon choix. Malheureusement, en 2002, on a préféré laisser deux clans se chicaner au lieu de prendre le temps d'informer objectivement la population des enjeux et de l'impact que cela peut avoir sur l'avenir de cette ville.

Les raisons pour opter pour un nom plutôt qu'un autre sont multiples. Les cas mentionnés ne sont que quelques exemples parmi bien d'autres. Nous aurions intérêt à prendre connaissance de la façon dont s'est déroulé le processus du choix du nom dans d'autres villes en 2002. Par exemple, une des régions dont le profil est similaire à celui du Haut-Saguenay est la région de l'Outaouais. Bien que ce processus ne soit pas idéal, il n'en demeure pas moins que la façon dont cela s'est déroulé est nettement plus appropriée que celle utilisée au Saguenay. C'est ce que nous verrons au prochain chapitre

3. Outaouais et Haut-Saguenay - Processus de consultation

Nous avons consulté plusieurs sources d'information des plus crédibles, soit le décret de population des municipalités du Québec de 2002¹¹, le rapport du Comité de transition de l'Outaouais¹² et du Haut-Saguenay¹³, le rapport du comité du nom pour le Haut-Saguenay¹⁴ et le rapport postdoctoral d'un étudiant de l'université d'Ottawa¹⁵. En voici les faits marquants.

3.1.Choix du nom en Outaouais et dans le Haut-Saguenay

3.1.1. Regroupement de municipalités

Haut-Saguenay	Habitants	Outaouais urbain	Habitants
Chicoutimi	63 326	Gatineau	103 365
Jonquière	57 013	Hull	64 460
La Baie	20 890	Aylmer	36 248
Laterrière	5 107	Buckingham	11 563
Shipshaw	2 938		
Canton Tremblay	1 952		
Lac-Kénogami	1 499		
	152 725		215 636

Il y a, dans les deux cas, trois municipalités, en termes de population, qui se démarquent des autres. La concurrence était féroce entre Hull et Gatineau. Pour des raisons de superficie de territoire l'ancienne ville de Gatineau a surpassé en population celle de Hull.

¹¹ Ministère des Affaires municipales du Québec, Décret de population pour 2002. Note : Ce rapport n'apparaît plus sur le site du ministère. Il a été sauvegardé par l'auteur de ce document alors qu'il était encore disponible.

¹² Rapport final du comité de transition de l'Outaouais, présenté à la ministre aux Affaires municipales, janvier 2002, page 21.

¹³ Rapport final du Comité de transition de la Ville de Saguenay, 22 mars 2002

¹⁴ Rapport pour le comité du nom pour la nouvelle ville, 30 janvier 2002

¹⁵ Les identités territoriales à Gatineau, 15 ans après la fusion municipale, Louis-Philippe Morin, Thèse de maîtrise soumise à l'intention de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université d'Ottawa, 4 juillet 2017, pages 18-20

3.1.2. Noms «temporaires» utilisés par le ministère.

Outaouais : «Hull-Gatineau»

Haut-Saguenay : «Saguenay»

Comment se fait-il, que dans le Haut-Saguenay, la ministre des Affaires municipales, dans le décret de fusion, n'a pas opté pour un nom temporaire tel que «Chicoutimi-Jonquière» pour désigner la nouvelle ville ? Pour en savoir davantage, vous référer aux documents d'information disponibles sur le site web du Mouvement Chicoutimi¹⁶⁻¹⁷ et vous découvrirez que les jeux étaient pipés.

3.1.3. Formation des comités pour le choix du nom

Autant en Outaouais qu'au Haut-Saguenay chaque comité de transition a formé un sous-comité pour le nom. Toutefois celui dans l'Outaouais a été formé 10 mois avant la fusion officielle alors qu'au Haut-Saguenay ce comité n'a été formé que 2 mois avant la fusion officielle. On peut facilement appréhender les conséquences d'une date aussi tardive.

3.1.4. Composition des comités du nom

Outaouais: formé de sept personnes désignées par les associations ou organismes de la région pour leur expertise dans les domaines suivants : histoire, culture, patrimoine, affaires et communications.

Haut-Saguenay : formé de dix-huit personnes, désignées par les coprésidents du comité, représentatives de la diversité géographique, culturelle et socio-économique de la nouvelle ville dont trois personnes de l'extérieur.

On constate que dans le cas de l'Outaouais, les personnes sont désignées par des associations qu'elles représentent alors que dans le cas du Haut-Saguenay ce sont les coprésidents qui choisissent des personnes représentatives du milieu mais qui participent à titre personnel. Malgré le plus grand respect qu'on peut avoir pour celles-ci, elles n'ont, personnellement et collectivement, pas la même compétence pour traiter de ce sujet.

¹⁶ Déroulement de la consultation de 2002,
<https://mouvement-chicoutimi.com/documentation/>

¹⁷ Cahier de presse, Mouvement Chicoutimi, idem

3.1.5. Mandat des comités pour le nom

Outaouais :

- établir les critères de sélection du nom de la nouvelle ville;
- déterminer les modalités de consultation publique;
- recommander cinq noms possibles au terme de son travail d'évaluation.

Haut-Saguenay :

- identifier les différentes façons qui peuvent s'offrir à la Ville pour en arriver à un choix définitif d'un nom ;
- indiquer les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles, notamment en termes de délais, de déboursés et de complexité ;
- formuler, s'il y a lieu, des propositions quant au(x) nom(s) susceptible(s) de faire l'objet d'une consultation ;
- procéder à une recommandation au conseil de la ville quant à la méthode que ce dernier pourrait retenir pour effectuer un choix définitif.

Alors qu'en Outaouais le comité avait le mandat de «*recommander cinq noms*» au comité de transition, dans le Haut-Saguenay le comité pouvait «*formuler, s'il y a lieu, des propositions quant au(x) nom(s)*». Donc, alors qu'en Outaouais le comité a utilisé tout son temps pour identifier des noms «possibles» pour désigner la ville, le Haut-Saguenay, on a utilisé le peu de temps disponible pour jouer à l'expert en formulant des recommandations sur les divers processus de consultation que le conseil de ville pourrait utiliser pour un choix définitif. Le choix de noms était secondaire. D'ailleurs la ville avait déjà pris sa décision avant même que le comité ne dépose son rapport.

3.1.6. Les démarches de consultation

3.1.6.1. Outaouais

Par le sous-comité du nom

- Mars 2001 : formation de composition du sous-comité.
- 1^{er} mai 2001 : consultation publique pour permettre à la population d'y aller de ses suggestions de noms. L'invitation au grand public devait produire plus de 300 suggestions.
- Le sous-comité recommande cinq noms. Aucun nom de ville existante n'en était, même si les noms de Gatineau et de Hull figuraient en grand nombre dans les suggestions reçues. Le sous-comité voulait-il éviter la «*chicane*»?

Par le comité de transition

- Le comité de transition prend la relève : il retranche celui de Grand-Portage et y ajoute les noms de Gatineau et Hull.

- Il mandate une firme de consultants pour effectuer un sondage auprès de 800 citoyens qui donnèrent leur perception sur les noms proposés.
- Les citoyens ont préféré un nom existant et celui de Gatineau rassemblait un plus grand nombre que celui de Hull. En fait, il s'avère que les participants de l'ouest de la nouvelle ville ont manifesté une préférence pour Hull tandis que ceux de l'est favorisaient plutôt Gatineau.

Il faut noter aussi que la Commission de toponymie du Québec avait entre-temps émis des objections ou des réserves sur plusieurs des nouveaux noms envisagés. À commencer par celui du toponyme «Outaouais» qui semblait pourtant populaire auprès des citoyens et qui fut retranché dès le départ. . Toutes les recommandations de la commission de Toponymie ont été respectées.

- Juin 2001 - Au terme de ce long processus, le Comité de transition de l'Outaouais décidait unanimement de recommander « Gatineau » comme son premier choix pour le nom de la nouvelle ville.
- Choix bien reçu par les maires consultés.
- Choix bien accueilli par la ministre des Affaires municipales.
- 27 juin 2001 – Nom accepté par le Conseil des ministres du Québec qui en décréta l'adoption le 27 juin 2001.

3.1.6.2. Haut-Saguenay

Choix du nom avant la formation du sous-comité du nom

Voici ce qu'on précise dans le rapport du sous-comité pour le nom :

«Le nom de la nouvelle ville a été déterminé à la suite d'un processus de conciliation précédant la création de la ville. Un comité, formé des maires des municipalités regroupées», et ceux présents «ont fait consensus sur le nom «Ville Saguenay». La ministre a confirmé le nom de «Ville de Saguenay» dans le décret de constitution de la nouvelle ville en précisant toutefois, à l'article 1, que ce nom peut être changé à la demande de son conseil municipal».

«Suite à l'adoption du décret constituant la nouvelle ville, un mouvement de contestation s'est développé, remettant en question le nom retenu par le gouvernement. Le nouveau maire, monsieur Jean Tremblay, a alors demandé au Comité de transition de mettre sur pied un groupe de travail afin d'obtenir un avis sur le processus qui pourrait être retenu par le conseil municipal pour en arriver à un choix définitif d'un nom pour la nouvelle ville».

Et voilà! On décide du nom, en coulisses, et ensuite on s'aperçoit (n'était-ce pas prévisible?) qu'il y a contestation. Il faut dire que Me Pierre Bergeron, dans son rapport¹⁸ à la ministre,

¹⁸ Rapport du mandataire du gouvernement du Québec sur la réorganisation municipale au Saguenay, 30 janvier 2001 Me Pierre Bergeron, page

avait intentionnellement minimisé la contestation, et je cite les quelques lignes qui se rapportent au nom:

«La Loi concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay votée en 1974 prévoyait déjà, à son article 12, la création d'une ville sous le nom de «Ville de Saguenay». Depuis cette date, même les opposants à un regroupement de l'agglomération urbaine la désignent sous ce nom. Alors pourquoi ne pas l'accepter ? Tout autre nom pourrait cependant être considéré. Nous avons en effet reçu certains commentaires négatifs basés sur différents motifs. Un citoyen suggérait dans le journal le nom de Ville de Dubuc. Sans être une priorité, le choix du nom a son importance».

Des déclarations sans démonstration (même les opposants....), un exemple qui ridiculise la contestation (un citoyen suggérait Dubuc..). Tout pour faire croire à la ministre que l'opposition n'était pas sérieuse.

Voilà la situation avant la formation du comité.

Démarches par le sous-comité du nom

- «Pour l'exercice de son mandat, le comité a tenu trois réunions de travail le 20 décembre 2001, le 10 janvier et le 25 janvier 2002. Afin d'exercer son mandat en toute quiétude, le comité a choisi de siéger au Domaine Laterrière, à Laterrière». Nous ne mentionnerons que la méthode de travail et les recommandations qui portent sur le nom.
- Plusieurs noms ont été proposés (au comité) par un grand nombre d'intervenants depuis les dernières semaines. Les membres du comité ont choisi, dans un premier temps, de considérer l'ensemble des noms existants et quelques nouveaux noms proposés récemment. Cette liste comprenait au total 12 noms possibles»
Comment ont-ils recueilli ces noms? On n'en sait rien!
- Après les avoir pondérés, à la page précédente, nous avons évalué chacun des noms en lui octroyant une cote de 1 à 5 pour chaque critère pondéré... Les résultats de l'exercice font ressortir que les noms qui devraient faire l'objet de la consultation sont Chicoutimi-Jonquière (87,8 %), Chicoutimi (85,3 %) et Saguenay (75,9 %). Les 9 autres noms recueillant des cotes beaucoup plus faibles, il a été décidé de ne pas en tenir compte dans la recommandation.
Ce sont 16 personnes, deux s'étant désistées dès le départ, qui ont participé au processus du choix des noms.
- 30 janvier 2002 - Le sous-comité recommande à la ville «une consultation populaire... Les citoyens de la nouvelle ville seraient donc invités à se rendre dans l'un ou l'autre des hôtels de ville des sept municipalités regroupées pour exprimer leur choix relatif au nom de la ville. À noter que cette consultation devrait être précédée d'une campagne d'information sur les dates et les endroits retenus par le conseil, ainsi que sur les choix de noms qui seront soumis à la consultation».

Donc, on recommande de soumettre trois noms à la consultation populaire. On recommande une campagne d'information sur la procédure technique du scrutin. Jamais on ne fait mention d'une campagne d'information sur la signification et la valeur toponymique des noms qui seront en ballottage.

Ce rapport semble avoir été déposé directement au conseil de ville puisque le rapport final du comité de transition ne sera déposé que le 22 mars 2002, soit près d'un mois après la première séance du nouveau conseil de ville.

Les rapports du sous-comité du nom ainsi que celui du comité de transition ne font aucune allusion à l'avis non sollicité de la commission de Toponymie du Québec qui recommande le toponyme «Chicoutimi» et ridiculise l'appellation de «Saguenay» pour désigner cette nouvelle ville, alors qu'en Outaouais on a travaillé tout au long du processus de consultation.

Démarches par le conseil de ville

- 8 février 2002 – Le conseil de ville décide que la question posée ne comportera que deux choix: Chicoutimi et Saguenay.
Note : Suite à une demande d'accès à l'information, on nous apprend que la résolution sur cette question est introuvable.
- 17 mars 2002 - Le maire Jean Tremblay annonce que la consultation se tiendra les 12, 13 et 14 avril 2002. Dans le cadre de la consultation populaire pour le nom de la ville, l'administration municipale mettra 25 000 \$ à la disposition de chacun des comités "parapluie", mais les deux s'engageront à ne pas dépenser plus de 50 000 \$.
Note : Moins de quatre semaines de «campagne électorale» alors que le responsable du comité pour le nom de Chicoutimi vient de donner sa démission, jugeant que le débat est trop politisé (Note: c'est-à-dire aucunement rationnel).
- 26 mars 2002 – Formation du comité pour le nom Chicoutimi, après plus d'une semaine d'attente, le maire Jean Tremblay ayant empêché la conseillère municipale, Mme Mariana Larouche, de prendre la présidence de ce comité.
- 12 au 14 avril 2002 – Consultation populaire. Cette consultation n'était pas un référendum, et n'était pas exécutoire.
- Malgré le petit écart des votes (52,5% contre 47,5%) les conseillers municipaux n'ont même pas abordé la question du conseil de ville. Ils n'ont même pas eu à approuver une résolution puisque le nom de la ville était déjà «Saguenay»!

4. Conclusion

Ce sondage est éloquent, il démontre clairement que, en moyenne :

- A. est la même en 2018 qu'en 2002, soit qu'il y a une très grande différence d'opinion entre La Baie et Jonquière et le reste des répondants. En effet, les répondants dans l'ensemble de la province et d'ailleurs, sauf ceux des arrondissements de Jonquière et la Baie :
- favorisent le nom Chicoutimi,
 - sont d'avis que le processus de consultation utilisé, en 2002 dans le Haut-Saguenay, n'était pas approprié,
 - sont favorables à la mise en place d'une commission pour réfléchir à nouveau sur le nom de la ville,
- B. Aux questions posées uniquement aux répondants demeurant dans la ville de Saguenay, on constate qu'à l'égard de l'utilisation et de l'impact du nom «Saguenay», les répondants de l'arrondissement de Chicoutimi affirment ne pas utiliser le nom Saguenay pour désigner un lieu et ils considèrent négativement le nom Saguenay comme «nom rassembleur» alors que c'est tout le contraire pour les deux autres arrondissements et plus particulièrement celui de Jonquière;
- C. Aux questions relatives à l'histoire du Haut-Saguenay, les réponses confirment ce que le Mouvement Chicoutimi déclare, soit que le manque d'information fut une des principales causes du résultat de la consultation de 2002. En effet :
- La presque totalité, soit 86% des répondants, quel que soit leur âge ou lieu de résidence croient que le Royaume du Saguenay était situé dans la région actuelle du Saguenay, ce qui donne une image de marque prestigieuse au nom Saguenay.
 - À savoir depuis quand les Autochtones fréquentent le site de Chicoutimi, on constate, si on considère acceptable 4 000 ou 1 000 ans, que la tendance, selon l'âge, passe graduellement de 35% pour les 15-34 ans, à 61 % pour les 75 ans et plus.
 - Pour la même question, si on considère acceptable 4 000 ou 1 000 ans, la tendance est de 37 % pour des répondants de Jonquière et de La Baie, alors qu'elle est de 47 % pour ceux de Chicoutimi.
 - Enfin, pour la période au cours de laquelle le poste de traite et la mission catholique ont été construits, soit entre 1600 et 1700, plus précisément le 24 juin 1676, le % de réussite croît de 35% pour les 15-35 ans à 61% pour les 75 ans et plus, et il est de 27% pour les répondants de Jonquière, 34% pour ceux de La Baie et 42% pour ceux de Chicoutimi.

Donc, le taux de réussite aux questions historiques est beaucoup moindre pour les plus jeunes que les plus âgés. Il en est de même pour ceux demeurant dans les arrondissements de La Baie et de Jonquière, alors qu'on sait que ces arrondissement ont opté très majoritairement pour le nom Saguenay.

- D. La situation 30% des 15-34 ans, 47% des 35-54 ans, 71% des 55-74 ans et 86% des 75 ans et plus sont favorables à une commission et parmi ceux favorables à une commission 53 % répondent qu'ils pourraient être influencés par les travaux d'une telle commission.

Considérant que le choix du nom d'une municipalité doit nécessairement observé des critères de sélection dans les domaines, entre autres, historique, géographique, culturel, socio-économique ou anthropologique,

Considérant que la plupart des électeurs, si on se base sur le sondage, ont une grande méconnaissance de la valeur toponymique des noms Saguenay et Chicoutimi,

Il est indéniable qu'une commission crédible, vouée à écouter et à diffuser les témoignages d'organismes ou d'individus compétents en cette matière, aurait très certainement influencé un % important de la population.

N'oublions pas que l'écart entre les votes pour le nom Chicoutimi et Saguenay n'était que de 5%, soit un écart de 3500 votes, ce qui est très peu en comparaison du % de ceux qui affirment pouvoir être influencés par une commission qui informe la population sur la valeur toponymique des noms qui pourraient être retenus pour désigner définitivement cette ville issue des fusions de 2002. Nous vous présentons, à la page suivante, les grandes lignes de la commission que nous proposons..

5. Par commission, qu'entendons-nous?

Rappelons les objectifs de la commission suggérée par le Mouvement Chicoutimi :

À titre indicatif, nous suggérons que cette commission, sans s'y limiter:

- ✓ recueille toute l'information requise pour prendre position sur le nom de la ville qu'elle recommandera au conseil municipal et pour donner, à chaque nom des anciennes municipalités fusionnées en 1974 et 2002, la visibilité et la reconnaissance qu'il mérite;
- ✓ soit formée de personnes compétentes en la matière et issues de plusieurs domaines;
- ✓ soit objective, non partisane et transparente;
- ✓ réalise son mandat dans le respect des règles et prérogatives habituelles et reconnues par les instances gouvernementales dans une telle démarche municipale;
- ✓ consulte, reçoive, rende publics et analyse, à partir de critères objectifs, les avis et les mémoires des associations et des citoyens qui proposent des noms pour la ville, en tenant compte, sur une base comparative, des caractéristiques historiques, culturelles, toponymiques, patrimoniales, archéologiques, socio-économiques et géographiques;
- ✓ transmette au conseil de ville et rende public son rapport et ses recommandations, sur le nom retenu pour la ville et sur la place que doivent avoir dans notre vie quotidienne les toponymes des anciens secteurs qui furent autant de municipalités fusionnées depuis 1974.

Nous proposons que le conseil de ville analyse les conclusions du rapport et décide des suites à donner à ce dossier en prenant une position motivée et appuyée sur les recommandations de la commission, d'en informer la population et, s'il y a lieu de changer le nom, en faisant la démarche auprès du ministre des Affaires municipales telle que prévue à l'article 1 du décret gouvernemental.